

Rapport du budget primitif 2020

Conseil municipal
du 17 déc. 2019

ville de
+ de 10 000 habitants

Sommaire

1 - Introduction	3
2 - Une trajectoire budgétaire maîtrisée pour une ville dynamique et solidaire	4
2.1. Rappel sur les éléments de la loi de finances pour 2020 et l'impact sur les recettes issues des dotations d'État	4
2.2. Le contexte métropolitain	6
2.3. Fiscalité et autres recettes	7
2.4. Les dépenses de personnel	8
2.5. Améliorations de gestion	9
2.6. L'excédent reporté, la dette, les subventions d'investissement	10
2.7. Les équilibres du budget	
3 - Des projets phares et des orientations politiques réaffirmées	11
3.1. Éducation santé	11
3.2. Vie culturelle, associative et sportive	14
3.3. Développement durable urbain	16
3.4. Habitat, cadre de vie et citoyenneté	17
3.5. Ressources et moyens	19
4 - Investissements	21
4.1. Développement urbain	21
4.2. Aménager la ville pour embellir le cadre de vie	21
4.3. Favoriser l'accès pour tous au service public	22
4.4. Prévenir les risques	23
4.5. Vie sociale et citoyenneté	23
4.6. Maintien d'un patrimoine de qualité	24
5 - Le budget annexe Mon Ciné	26

Introduction

Cette année encore, le vote du budget intervient au mois de décembre, il correspond à un moment important pour les habitants et les élus puisqu'il traduit budgétairement les orientations politiques de notre majorité.

Les priorités fixées par la majorité pour le mandat sont les suivantes :

- Un service public fort, de qualité et de proximité répondant aux besoins de la population.
- Un investissement conséquent dans le domaine de l'éducation, source d'émancipation et de construction d'un esprit critique.
- Un soutien à l'action sociale et aux politiques de solidarité à travers le CCAS.
- La reconnaissance des associations Loi 1901 comme actrices du lien social.
- Le développement de la ville à travers des aménagements variés et équilibrés en concertation avec les acteurs locaux et en réponse aux besoins des habitants (logement notamment).

Dans ce document, le maire et la majorité municipale s'emploient à faire avancer la ville et à construire son avenir, en étant impliqués au quotidien en faveur de l'emploi et tout ce qui participe à l'amélioration des conditions de vie des femmes, des hommes et des enfants, tout ce qui participe à leur émancipation. Pour une ville dynamique et solidaire.

2020 est une année particulière en raison des échéances municipales. La majorité en place depuis le début du mandat continuera pour autant jusqu'à la dernière minute d'être au service des habitants de Saint-Martin-d'Hères.

Plus que jamais, le gouvernement actuel confirme l'impasse sociale dans laquelle nous mène sa politique en faveur des plus riches. L'équipe municipale, pour sa part, préservera un maximum les martinérois à travers des politiques volontaristes pour réduire les inégalités sociales sur notre territoire.

2 - Une trajectoire budgétaire maîtrisée pour une ville dynamique et solidaire

Le budget primitif 2020 est le dernier budget d'un mandat qui restera marqué par la baisse drastique des dotations de l'État et par la cure d'austérité imposée aux collectivités territoriales en général, et aux communes en particulier.

En effet, après la contribution à la réduction du déficit public instaurée par le président Hollande l'actuelle législature poursuit aujourd'hui l'assèchement de l'épargne des communes en agissant simultanément sur trois leviers : la maîtrise des dotations, la perte d'autonomie fiscale, et l'intercommunalité à marche et à périmètre forcés.

En leur imposant tout d'abord une forme inédite de relation, la contractualisation, qui conditionne le versement des dotations à la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, le gouvernement actuel, comme le précédent, oublie que ces dotations ne sont que les compensations dues aux collectivités en contrepartie d'importants transferts de l'État dans les années 80's et 90's. Des contreparties qui étaient pourtant présentées (déjà à l'époque) comme pérennes, et qui devaient compenser "à l'euro près" les transferts de services et de charges de l'État vers les collectivités.

La libre administration des collectivités locales, pourtant constitutionnelle, ainsi que la légitimité démocratique des élus municipaux sont ainsi minutieusement battues en brèche. Après cette contractualisation des dotations, le projet de réforme de la fiscalité locale vient accroître les difficultés qui pèsent depuis plusieurs années sur les équilibres des budgets communaux et qui rendent plus difficile encore la mise en œuvre de l'investissement local, pourtant si nécessaire. Les actes contenus dans ce projet de loi sont en totale contradiction avec les paroles tenues par le Président de la République qui faisait des maires "les remparts de la démocratie" et qui disait il y a quelques mois vouloir "remettre de la responsabilité au plus près du terrain, remettre du contact, de la clarté et du sens" dans les décisions de l'État vis-à-vis des territoires.

Or, la loi NOTRe, qui renforce les compétences des régions et qui assoit la construction des métropoles selon un modèle national très fortement intégré, contribue année après année à éloigner les usagers des lieux de décisions concernant les services publics de proximité.

De plus, cette loi a abouti à un transfert d'épargne massif des communes vers leur intercommunalité, à un rythme soutenu et sans que des garde-fous ne soient prévus pour mesurer la qualité et la proximité du service public rendu.

Sur le territoire grenoblois, l'absence d'un pacte fiscal efficace, permettant de rééquilibrer les richesses au sein du territoire métropolitain, accentue ce sentiment de déconnection entre les dynamiques budgétaires des communes et celle de la Métropole.

C'est dans un contexte national anxieux et un contexte local insécurisant que se construit le budget 2020 de Saint-Martin-d'Hères.

Ce budget confirme que la ville a relevé le défi et tenu ses engagements, dans la continuité et la stabilité par rapport aux budgets précédents.

Confortée dans ses choix stratégiques par le jugement de la Chambre régionale des comptes en 2019, la municipalité consolide ses politiques publiques et sa maîtrise budgétaire, parvenant à absorber les soubresauts financiers et réglementaires des lois de finances successives, grâce à une gestion saine et efficace, et à une stratégie d'investissement anticipative et durable.

Le présent document a pour objectif de présenter les équilibres budgétaires du BP 2020, prenant en compte les niveaux de recettes découlant du contexte national, et les orientations politiques votées lors du Conseil municipal du 26 novembre dernier.

Cette présentation du budget primitif précisera quelles sont les capacités budgétaires de la commune au regard notamment des éléments de la loi de finances en cours d'adoption au Parlement, comment est dépensé l'argent public, et quelles seront les priorités en matière d'investissement en 2020.

Dès le mois de juin 2019, il a été demandé aux services municipaux de proposer au sein du budget primitif 2020 de nouvelles mesures d'économies significatives et d'optimiser les coûts de gestion de toutes les missions de service public exercées à travers une lettre de cadrage précise dont les objectifs ont été atteints. Il faut souligner à cet égard la pleine mobilisation de tous les services municipaux.

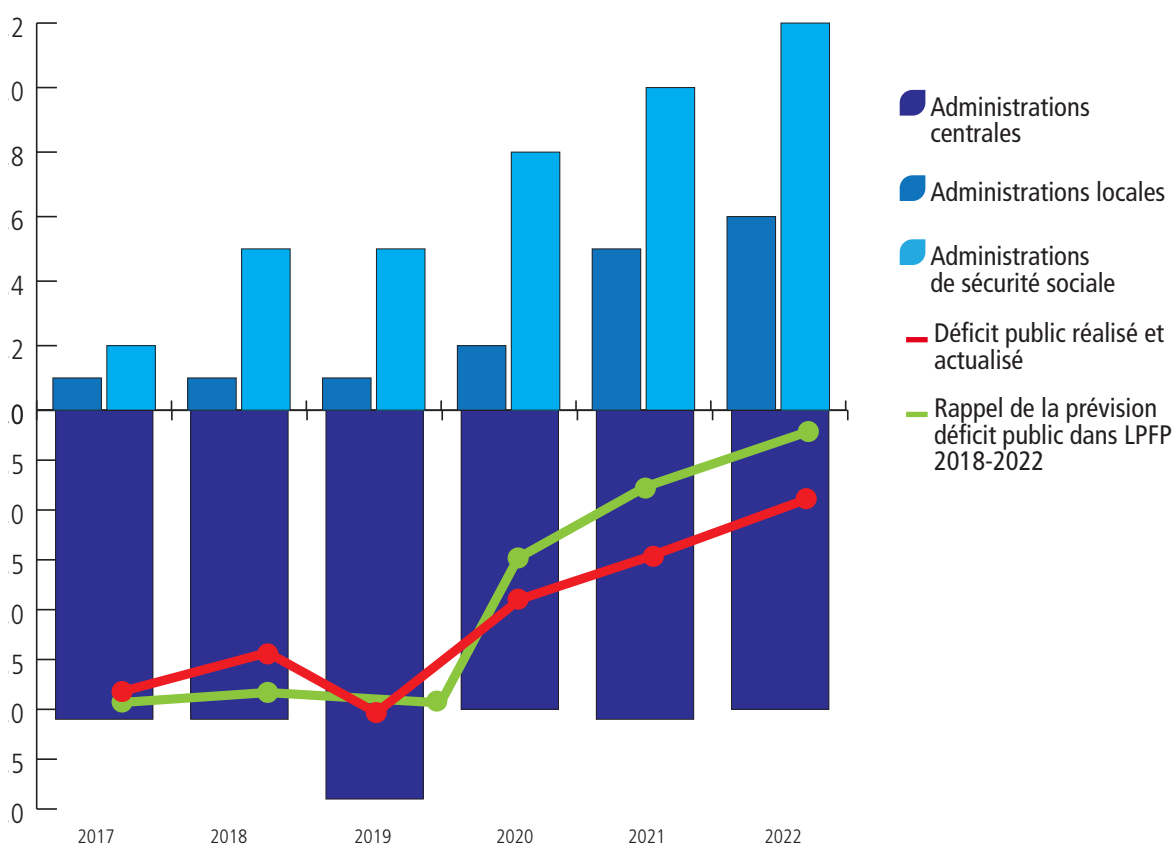
2.1. Rappel sur les éléments de la loi de finances pour 2020 et l'impact sur les recettes issues des dotations d'État

Le projet de loi de finances pour 2020 confirme le non-respect par le budget de l'État des objectifs de la loi de programmation 2018-2022. L'évolution globale du déficit public est mesurée en additionnant les comptes des collectivités locales, de la Sécurité sociale et de l'État.

Dans les chiffres publiés à l'occasion de la loi de finances pour 2020, on constate que les collectivités locales (en orange) et la Sécurité sociale (en jaune) sont excédentaires, conformément aux objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques, mais que ce sont les comptes de l'État (en bleu) qui ne suivent pas la trajectoire fixée et qui plombent le déficit public global observé (ligne rouge).

On voit très nettement que les objectifs budgétaires de l'État ne sont pas tenus contrairement à ceux de la Sécurité sociale et des collectivités locales, et que l'évolution du déficit s'éloigne de la trajectoire initialement fixée par la loi de programmation (ligne verte).

TRAJECTOIRE DU DÉFICIT PUBLIC PAR ADMINISTRATION (EN % DE PIB)



- Le déficit public pour 2019 est revu à la hausse (3,1 % au lieu de 2,3 % prévu initialement)
- Les dépenses publiques représentent 53,5 % du PIB (au lieu de 52 % estimés)
- Le niveau de dette publique est également non conforme aux prévisions puisqu'il augmente par rapport à 2018, passant de 96,8 % à 98,7 %, alors qu'il était censé diminuer régulièrement jusqu'en 2022 pour arriver à 91,4 %.

Les finances des collectivités subissent de plein fouet le non-respect de ces ratios. En effet, la dépense publique et la dette publique intègrent, en plus du budget des administrations d'État, les budgets des collectivités territoriales et ceux des administrations de sécurités sociales.

2020 sera la troisième année d'application de la contractualisation entre l'État et les collectivités aux budgets les plus importants (le gouvernement a imposé une contractualisation avec les collectivités ayant des budgets de fonctionnement supérieurs à 60 M€. 322 collectivités étaient concernées par le dispositif et 229 ont signé les contrats). Pour ces collectivités, l'État impose une trajectoire d'évolution de +1,2 % de la dépense publique, représentant 13 Mds€ d'économies par rapport à une trajectoire "normale". Cette trajectoire correspond en réalité, une fois l'inflation prévisionnelle intégrée, à une diminution en euros courants.

Saint-Martin-d'Hères n'est pas directement concernée par ce dispositif, ce qui lui permet de fixer librement sa propre stratégie financière avec des résultats jugés satisfaisants par la Chambre régionale des comptes dans l'analyse portée en 2019.

Pour autant, les contraintes et diminutions successives de sa DGF conduisent la ville :

- à maintenir à un bon niveau ses soldes de gestion,
- à ne pas réduire sa capacité d'autofinancement et à maintenir à un haut niveau ses dépenses d'investissement (très supérieures à la moyenne des communes de sa strate)
- à se désendetter et à maintenir sa dette à un niveau très en-dessous des seuils d'alerte et des niveaux des communes de sa strate

Dans la loi de finances pour 2020, l'enveloppe des dotations d'État versées aux collectivités locales est globalement stabilisée alors que des crédits supplémentaires sont alloués à certaines collectivités, ce qui veut dire que, comme l'année dernière, le gouvernement va une nouvelle fois jouer aux vases communicants : pour donner davantage aux unes, il va prendre davantage aux autres. Ville pauvre, Saint-Martin-d'Hères ne bénéficie d'aucune mesure de redistribution puisque ses dotations diminuent encore.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à un niveau de près de 2 milliards d'euros, et les dotations d'investissement relatives aux équipements scolaires atteignent près d'un milliard d'euros en 2020.

Les dotations de péréquation augmentent très légèrement : les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements étant stable à 26,9 milliards d'euros à périmètre constant, cela signifie que ces augmentations seront financées par la diminution d'autres dotations et compensations.

Pour parvenir à financer de nouveaux dispositifs, le gouvernement utilise l'écêtement de la dotation forfaitaire (c'est-à-dire qu'il ne verse pas ce qui devrait être versé en plus aux collectivités au regard de leur augmentation de population notamment).

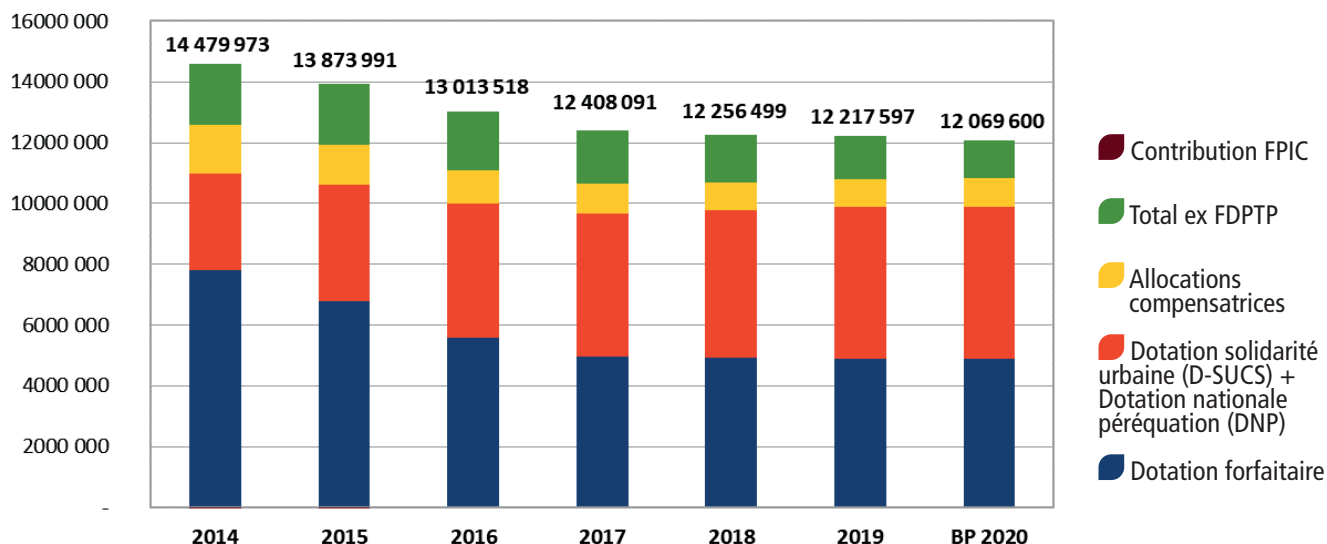
Contrairement à 2019 et aux premières estimations réalisées en octobre dernier, ce mode opératoire ne sera pas favorable à la commune de Saint-Martin-d'Hères en 2020 notamment en raison de l'amélioration de son positionnement au sein des rangs des communes bénéficiaires de la DSUCS (la ville de Saint-Martin-d'Hères était au rang 152 de la DSUCS en 2018, et elle est passée au rang 170 en 2019). Cette évolution résulte essentiellement de la diminution de nombre de logements sociaux pris en considération dans le calcul des critères de cette dotation, sans que l'État ne nous ait fourni d'explications à ce jour.

Les dotations 2020 pour Saint-Martin-d'Hères

Au regard des notifications et des informations dont nous avons connaissance au moment du vote, les montants inscrits au BP seront les suivants :

- La dotation forfaitaire de la ville (7 411) devrait de nouveau être écrêtée pour un montant de l'ordre de 90 k€ (elle a été écrêtée de 72,4 k€ en 2019) pour atteindre **4 877 465 €** en 2020 (+ 6 087 € par rapport à 2019),
- La DSUCS (74 123) est estimée en diminution cette année **4 535 606 €**, contre 4 557 515 € en 2019, soit 21 909 € (-0,48 %).
- La dotation nationale de péréquation (DNP 74 127) est en baisse également de -1,37% (**463 951 €** prévu en 2020 contre 470 375 € en 2019).

ÉVOLUTION DES DOTATIONS DEPUIS 2014



En 2020, les dotations de solidarité et de péréquation représentent 4 999 557 €, ce qui en fait la première dotation perçue par la ville, devant la dotation forfaitaire (4 877 465 €).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Dotation forfaitaire	7 806 456	6 768 499	5 573 596	4 958 456	4 931 921	4 871 378	4 877 465
Dot solidarité urbaine (DSUCS) + Dot nat péréquation (DNP)	3 193 110	3 831 287	4 422 222	4 706 501	4 852 472	5 027 890	4 999 557

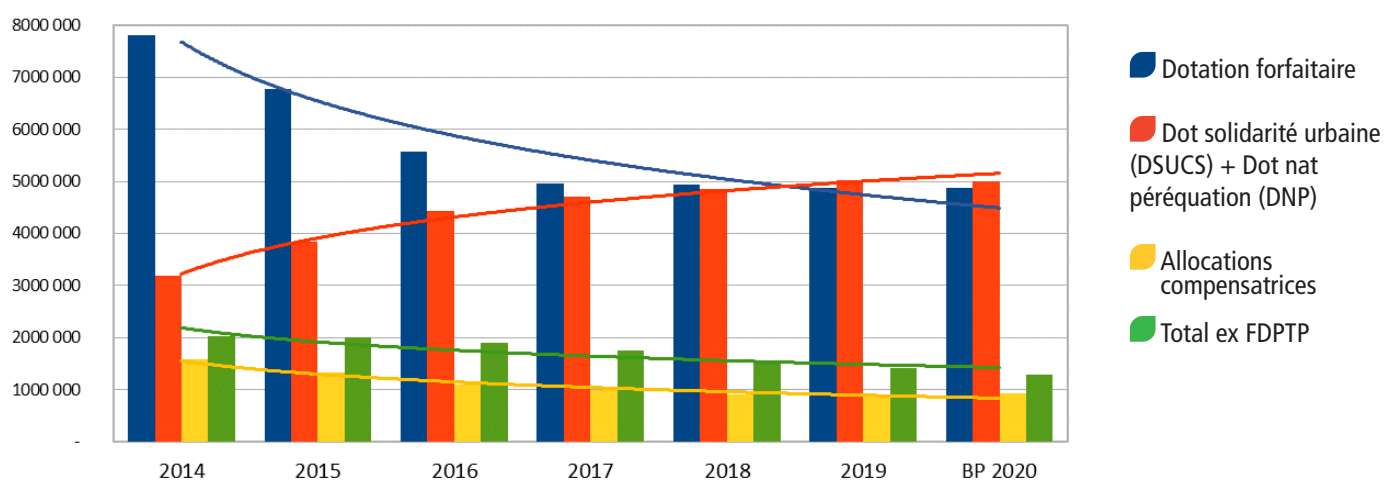
Parmi les dotations faisant partie des variables d'ajustement revues à la baisse figure un certain nombre de dotations mises en place pour compenser des pertes de taxe professionnelle dont bénéficiait Saint-Martin-d'Hères, en particulier le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP 74 832) versé par le Département qui est estimé à -15 % (-130 710 €) passant de 871 400 € à 740 690 € entre 2019 et 2020, et qui a baissé de - 753 000 € depuis le début du mandat.

Il faut rappeler également la suppression totale et définitive de la dotation unique de compensation spécifique de la TP (74 8314) en 2018 après une forte baisse chaque année au cours des dernières années. Cette dotation était de 1M€ en 2012, de près de 680 k€ au début du mandat en 2014 pour tomber à 118 k€ en 2017 et être totalement supprimée en 2018.

En 2020, la somme des dotations et allocations versées par l'État s'établit à 12 084 451 €, en diminution de 133 146 € par rapport à 2019 (-1,09%).

Sur la durée du mandat, Saint-Martin-d'Hères a progressivement perdu plus de 3 M€ par an, soit plus de 16 M€ au total depuis 2014. Le montant est considérable et révèle la non-prise en compte de la réalité des territoires comme le nôtre.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES DEPUIS 2014



Les recettes des dotations, en dehors des dotations d'État, qui sont donc essentiellement le fruit de partenariats (avec la Caf, avec la Région et le Département, dans le cadre de la politique de la ville...) sont globalement stables par rapport à 2019 (après une baisse 57 k€ par rapport à 2018 liée notamment à la fin du dispositif des emplois d'avenir).

Le partenariat avec la Caf est consolidé avec des recettes qui continuent de progresser (+15 k€ en 2020) pour une participation globale de plus de 2,8 M€ (inscrites sur le compte 7478), un montant que l'on peut comparer avec celui de la dotation forfaitaire (4,8 M€) ou avec celui du chapitre des prestations de service 3 M€). Les services de la ville ainsi que les politiques publiques concernées répondent aux objectifs qualitatifs et au sens de ce partenariat.

À noter sur ce chapitre également, la dotation générale de décentralisation de l'état (DGD) égale à 714,5 k€ est allouée à la ville pour le financement du service communal hygiène santé.

Au final, pour le BP 2020, le chapitre des dotations et compensations est établi à 16 080 320 €, en baisse de -136 946 € (-0,84%) par rapport à 2019.

2.2. Le contexte métropolitain

L'année 2019 a été consacrée à l'évaluation financière de la compétence emploi-insertion réalisée selon une procédure atypique en raison des forts contrastes observés dans le financement de cette compétence sur le territoire métropolitain.

À Saint-Martin-d'Hères, cette compétence était assurée jusqu'en 2018 par la Mission locale, qui bénéficiait d'une subvention de la part de la ville, et par la Maison des initiatives, de la solidarité et de l'emploi (MISE), à travers l'action du CCAS.

La ville de Saint-Martin-d'Hères n'était pas parmi les villes demandant le transfert mais celui-ci ayant été acté par une majorité qualifiée de communes, il s'est donc appliqué au 1^{er} janvier 2019.

Les niveaux d'intervention des communes étant très hétérogènes, un dispositif financier de rééquilibrage a été décidé afin que toutes les communes contribuent par la mise en place d'une contribution minimum pour celles qui ne finançaient pas ou peu, et une réduction progressive de l'écart à la moyenne pour celles qui finançaient beaucoup par rapport à la moyenne des communes.

La CLECT ayant été adoptée en juin 2019, le budget 2020 consacre l'évaluation de cette compétence pour un montant de **366 499 €** retenus sur l'attribution de compensation, dont 211 000 € consacrés à la MISE que la ville ne versera plus au CCAS (retenue sur la subvention depuis 2019).

Une fois encore, les élus et les services de la ville se sont fortement impliqués et ont contribué à l'élaboration d'un dispositif d'évaluation de transfert de compétences équitable et soutenable pour les communes, quand bien même l'opportunité de ce transfert ne paraissait pas évidente aux élus de la majorité. Le dispositif de CLECT retenu a d'ailleurs été co-construit avec la ville de Saint-Martin-d'Hères.

En second lieu, lors de la séance du 21 décembre 2018, le conseil métropolitain a décidé de procéder à l'extension à l'ensemble du territoire de la bibliothèque numérique de la ville de Grenoble reconnue comme exemplaire au niveau national. La bibliothèque numérique métropolitaine va faciliter l'accès à la lecture publique et toucher de nouveaux publics tout en permettant d'enrichir l'offre.

Dans l'attente de la mise en œuvre pérenne d'une organisation spécifique, la Métropole a confié à la ville de Grenoble la mise en œuvre opérationnelle et technique du projet au bénéfice de l'ensemble du territoire métropolitain.

La charge nette à répartir entre la Métropole et les communes s'élève ainsi à 210 K€ par an.

Une proposition de répartition des charges, prévoit que la charge imputée à la ville de Grenoble est fixée à 66 000 € pour tenir compte des charges de centralité, et que la charge incombant aux communes de plus de 10 000 habitants est calculée au prorata de leur population (soit 0,19 € par habitant), la Métropole prenant en charge le coût du service pour les communes de moins de 10 000 habitants soit 21 587 €.

Pour Saint-Martin-d'Hères, ce transfert a une incidence financière de 7 460 € venant atténuer l'attribution de compensation dès 2019 de façon pérenne.

La question des redevances d'occupation du domaine public (RODP) et des conventions de prestations de services relatives aux arrêts de bus et tram du SMTC a également été traitée en 2019 et sera donc appliquée en 2020 avec pour effet de régulariser juridiquement toutes les missions effectuées par les communes pour le compte du SMTC, et de garantir aux communes un traitement financier équitable reposant sur des conventions courant jusqu'en 2031 (échéance du contrat Decaux des abribus et tram) et un traitement des RODP par la CLECT.

Pour la ville de Saint-Martin-d'Hères, la CLECT a enregistré une recette supplémentaire pour la ville de 24 074 € annuels, ainsi qu'une convention confiant à la ville le nettoyage et le déneigement des abris bus et tram moyennant une compensation forfaitaire de 122 731 € par an.

Là encore, une fois ces transferts facultatifs actés par les instances métropolitaines, les modalités d'évaluation financière ont été co-construites avec la ville de Saint-Martin-d'Hères.

De façon générale, la municipalité considère que les transferts réglementaires imposés par la loi MAPTAM ont été effectués et que si certains dispositifs apportent des évolutions positives (notamment en termes de logement...), d'autres compétences nouvellement exercées par la Métropole ne donnent pas entière satisfaction en termes de service aux usagers et aux habitants, notamment la voirie.

La ville est favorable à la stabilisation du périmètre métropolitain pour lui permettre de gagner en efficacité et en proximité, et souhaite privilégier les modes de coopérations intercommunales. Elle s'oppose à tout projet de transfert supplémentaire tant que le périmètre déjà transféré ne produit pas d'amélioration substantielle sur la qualité du service public rendu.

Pour 2020, l'attribution de compensation est arrêtée à la somme de 5 415 794 €.

En investissement, l'attribution de compensation versée reste identique à 2019 : 144 693 €.

À noter que le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) reste inchangé (23,5 M€ pour l'ensemble des 49 communes). Il est de 3 586 803 € en 2020 pour Saint-Martin-d'Hères, c'est-à-dire au même montant qu'en 2015.

Dans un contexte de recettes métropolitaines aussi dynamiques, le maintien de la DSC à niveau constant pose question : pourquoi ne pas indexer la DSC sur l'évolution des recettes de fiscalité par exemple ? Actuellement, la part de la DSC dans le budget de la métropole diminue du fait de son maintien à montant constant (23,5 M€) dans un budget qui augmente très fortement.

La vocation de cette enveloppe de solidarité est de réduire les inégalités de richesse entre les communes de la Métropole. Elle est restée stable dans un budget qui a beaucoup augmenté, ce qui fait qu'elle représente une part de plus en plus faible du budget métropolitain (4% environ).

Ce résultat marque à lui seul la diminution de la péréquation entre la métropole et la ville et les conséquences de la loi NOTRe. Du point de vue de l'État, la Métropole de Grenoble étant un territoire riche, il n'est pas nécessaire d'orienter les enveloppes de péréquation dans sa direction, la Métropole est même contributrice au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Cette situation pénalise donc les communes pauvres, membres d'un EPCI riche, en les privant de dotations de péréquations auxquelles, dans d'autres territoires, elles auraient droit.

2.3. Fiscalité et autres recettes

Fiscalité

La réforme de la fiscalité locale amorcée en 2018 entre dans sa troisième année de mise en œuvre et vise désormais à répondre à la problématique constitutionnelle des 20 % des contribuables qui n'étaient pas initialement concernés par la disparition de la TH.

La loi de finances pour 2020 évoque également la question, plus prosaïque, du financement de cette mesure. Jusqu'à aujourd'hui en effet, la suppression de l'impôt pour le contribuable est compensée auprès des collectivités locales sous la forme d'un dégrèvement pris en charge par le budget de l'État.

Les recettes fiscales des communes ne sont donc pas fortement impactées en 2020 (hormis la privation de la dynamique "naturelle" de cette taxe ainsi que les mesures de taux prises depuis 2017 qui ne sont pas compensées).

Cette situation temporaire ne pouvait pas durer et la compensation durable envisagée pour les communes a été confirmée : il s'agit bien de leur affecter la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties dès 2021.

Environ 10 700 communes (dont Saint-Martin-d'Hères) se retrouvent dans une situation de "déficit" suite à ce transfert de taxe.

À l'inverse, cette solution induit pour environ 17 400 communes une augmentation de leur recette fiscale car la part départementale de la TFB est supérieure à leur ancien produit de TH.

Et pour les autres (environ 7 250 communes), la proposition est neutre ou très légèrement bénéficiaire.

Afin de neutraliser les effets budgétaires de cette réforme, le gouvernement a décidé de créer un mécanisme de coefficient correcteur, dont les conséquences sur la fiscalité directe locale ne sont pas encore toutes mesurées.

Le sujet est si complexe que l'article du projet de loi de finances consacré à la réforme de la fiscalité locale fait à lui tout seul 35 pages pour 520 alinéas. Il détaille les modalités de suppression de la taxe d'habitation sur la période 2021-2023, le fonctionnement du dispositif de compensation pour les différents niveaux de collectivités concernés, l'évolution des règles de lien entre les taux et le fonctionnement des taxes annexes (taxe GEMAPI, TSE, taxe sur les logements vacants...) liées à la TH.

Le principe est que les communes qui percevront une TFB supérieure à leur TH reverseront ce surplus aux communes pour lesquelles le montant de TFB ne suffit pas à compenser la perte de TH. Cela revient donc à dissocier l'impôt local et le territoire sur lequel il est prélevé, ce qui correspond à une nationalisation partielle et inédite de la fiscalité directe des communes.

Il pose de nombreuses questions. Par exemple, une commune qui aurait un coefficient inférieur à 1 percevra un produit fiscal plafonné et ne bénéficiera pas de la totalité de la fiscalité de foncier bâti des contribuables de son territoire, y compris pour les nouveaux arrivants après la réforme. Ce surplus ira abonder l'enveloppe "nationale" reversée aux autres communes.

Ce mécanisme conduit à "distendre" le lien du contribuable avec le territoire et ne fonctionne que s'il est équilibré, c'est-à-dire si les déficits des uns correspondent aux excédents des autres.

Enfin, il est probable qu'au fil du temps, la compensation des uns s'accroisse plus vite que le prélèvement des autres, et que l'équilibre soit rompu.

Ce scénario n'est pas de la science-fiction : les collectivités sous-compensées sont en effet majoritairement des grandes villes, dont les bases sont plus dynamiques, alors que les communes sur-compensées, généralement des communes rurales, connaissent des bases relativement plus stables. L'État sait donc dès le départ que ce mécanisme ne sera pas durablement viable.

Pour Saint-Martin-d'Hères, le compte n'y sera pas. La taxe foncière du Département de l'Isère génère une recette annuelle de 6,1 M€ (chiffres 2018) sur le territoire martinérois, à rapprocher du produit de la taxe d'habitation pour la ville qui était de près de 7,8 M€, ce qui représente plus de 1,6 M€ de différence (soit 20%).

Pour la première fois en 2021, des recettes fiscales provenant d'autres villes lui seront donc attribuées, sans aucune visibilité et sans aucun lien direct avec les projets et les opérations urbaines du territoire communal.

Cette mesure et son mode de compensation interrogent donc fortement le principe de libre administration des collectivités territoriales.

Maintien des taux pour la 16^e année consécutive

La ville de Saint-Martin-d'Hères s'est attachée à maintenir depuis de nombreuses années, les taux de ses taxes locales, inchangés depuis 2004, et pratique une forte politique d'abattements, complétée en 2014 par le vote d'un abattement particulier en faveur des personnes handicapées (politique que la CRC dans son rapport a qualifiée de "généreuse" mais qui relève simplement d'un principe de justice sociale).

Compte tenu des connaissances au moment du vote du budget, les recettes fiscales ont été estimées en tenant compte des critères d'évolution moyenne des bases fiscales en volumes (constructions nouvelles, modifications de constructions existantes...), de l'intégration des modifications d'urbanisme significatives recensées en 2019 ayant des conséquences sur la fiscalité au 1^{er} janvier 2020 et en lien avec le service mutualisé fiscalité de la Métropole (cofinancé par la ville).

La revalorisation nationale des bases (définie en fonction de l'inflation observée au mois de novembre) n'est pas connue au moment de la saisie du budget. La construction budgétaire 2020 ne prévoit pas d'évolution des bases de taxe d'habitation puisque le projet de loi de finances pour 2020 a prévu de geler ces bases cette année. Pour mémoire, elles évoluaient de façon régulière au cours des exercices précédents de 1 à 1,3 % par an. L'évolution positive envisagée est consécutive à la seule évolution des bases de taxe foncière.

Au regard de ces données et des informations contenues dans le projet de loi de finances pour 2020, la direction des finances a estimé le produit fiscal pour 2020 à un montant de 23 811 948 € (soit + 236 494 € par rapport à 2019) en phase avec les données contenues dans l'observatoire fiscal métropolitain.

L'inscription des recettes fiscales pourra être ajustée en décision modificative lorsque les bases prévisionnelles 2020 seront connues (avril 2020). Par ailleurs, le produit constaté en fin d'exercice intègre des rôles supplémentaires (ajustements par rapport à des variations ou des corrections constatées en cours d'année) qui ne sont, par définition, pas intégrés sur cette prévision.

Les autres recettes fiscales

Elles sont globalement stables (droits de place, taxe communale sur la consommation finale d'électricité...), sauf le produit des droits de mutation qui est inscrit en légère hausse (1 007 626 €, soit 77 000 € de plus qu'en 2019).

À l'inverse, le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure est en diminution (400 000 €, soit -20 000 € par rapport à 2019) du fait des effets de la taxe sur la diminution de la pollution visuelle sur les enseignes. Pour rappel, il s'agit d'environ 340 entreprises recensées sur le territoire de Saint-Martin-d'Hères pour 290 entreprises redevables de la TLPE.

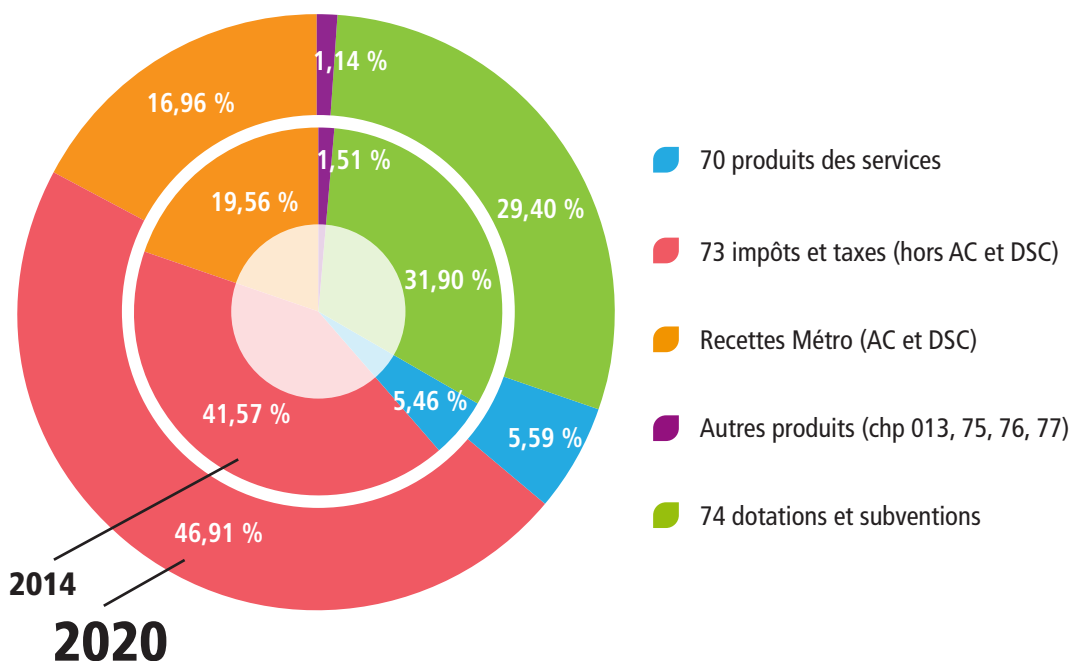
Les produits des services

Le montant du produit des services en 2019 n'est pas une référence fiable car le BP 2019 prévoyait un montant majoré en raison du règlement définitif du dossier des redevances d'occupations du domaine public du SMTC (entretien des abribus et abri-tram), sur lequel les recettes de deux années ont été comptabilisées (2018 et 2019) afin de solder la convention précédente et d'en adopter une nouvelle. De même, l'année 2019 prévoyait la recette issue de la Mission Locale qui remboursait à la ville la mise à disposition de 3 agents. Or, depuis le transfert de la compétence insertion-emploi et de ces trois agents à la Métropole, cette recette n'est plus perçue par la ville puisque c'est la métropole qui rémunère les agents mis à disposition de la Mission Locale.

En dehors de ces deux modifications (qui pèsent pour environ 340 000 €), **la prévision des produits des services pour 2020 est relativement stable et sont arrêtées à la somme de 2 655 321 €**, dont le produit de la restauration scolaire (750 k€), les recettes des prestations de crèche (540 k€), les produits des activités périscolaires (mercredi et vacances (420 k€), les recettes liées aux repas livrés dans les foyers et au domicile des personnes âgées (170 k€), les recettes liées aux activités et animations sportives (164 k€), les inscriptions à l'école de musique Erik Satie (130 k€), la fréquentation de L'heure bleue (80 k€), les recettes des encarts publicitaires du journal municipal SMH ma ville mensuel et du guide 2020 (40 k€)...

Enfin, le chapitre 75 (locations) est en légère hausse (308 074 € contre 257 644 € en 2019) et le chapitre 76 (refacturation de la dette réaffectée de l'ex budget eau à la Métro) poursuit le plan d'amortissement de la dette transférée en 2015, en légère baisse par rapport à 2019 (22 774 €).

RÉPARTITION DES RECETTES ENTRE 2014 ET 2020



2.4. Les dépenses de personnel

Pour mémoire, dès le début du mandat en 2014, les élus et la direction générale ont validé **un schéma directeur des ressources humaines fixant des objectifs ambitieux et volontaristes**, et ce d'autant plus qu'ils s'inscrivaient dans un contexte de bouleversement territoriaux, de réforme du statut et de contraintes financières fortes.

La Chambre régionale des comptes a d'ailleurs salué cette initiative, assez peu courante dans des collectivités de notre taille. **Treize axes prioritaires touchant aux différents champs de la fonction ressources humaines ont contribué depuis 2014 à contenir la masse salariale tout en veillant à maintenir la soutenabilité de l'activité pour les agents de la collectivité**, ceci grâce notamment à un réel investissement et aux propositions d'optimisation réalisées par les services. Durant cette période, la ville s'est également montrée soucieuse de préserver le climat social, de maintenir de bonnes conditions de travail pour ses agents, et de préserver la qualité du service public assuré par la collectivité.

Depuis cette date, toutes les actions et projets structurants de la DRH visent à développer les compétences individuelles et collectives, à anticiper et accompagner le changement afin d'inscrire la gestion des ressources humaines dans une dimension stratégique qui permet à l'autorité municipale de préparer l'avenir dans les meilleures conditions.

La mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), initiée dès l'année 2014, a déjà apporté des améliorations notables :

- *Elle a permis la mise en place d'une réflexion stratégique et d'anticipation avec une meilleure prise en compte des compétences des agents dans les orientations de la collectivité, la détermination de facteurs-clés d'évolution et l'examen des conséquences sur le volume des emplois et la nature des compétences requises.*
- *Elle a contribué à accroître la légitimité de la fonction RH en lui fournissant des arguments pour valoriser les capacités objectives des ressources disponibles et a aussi favorisé une meilleure cohérence entre ses différents champs, recrutement, mobilité, formation, reconversion, maintien à l'emploi qui sont intégrés dans une vision d'ensemble.*
- *Concernant les redéploiements, elle a favorisé le traitement, dans des conditions acceptables, des redéploiements internes ou externes qui ont pu être anticipés, préparés et accompagnés. À ce titre, la mise en place, en 2018 de 10 postes passerelles visant à accueillir des agents en limite d'aptitude ou en inaptitude partielle a permis de leur offrir un parcours formatif sur des métiers identifiés comme porteurs par la GPEC.*
- *Concernant l'organisation du travail, elle a apporté un éclairage sur la richesse des métiers de la collectivité, permettant parfois d'en requalifier certains. La mise en place du document unique élaboré par les services grâce au pilotage technique de la DRH a permis des améliorations de conditions et de sécurité au travail ainsi que l'appropriation de cet enjeu par les encadrants.*

Une seconde phase du projet GPEC permet actuellement, suite à l'identification des métiers pénibles, de déployer progressivement une politique visant à organiser des parcours professionnels axés sur la prévention des risques physiques pour les agents.

Enfin, la connaissance pointue que la GPEC a confortée sur les fonctions exercées et les compétences mises en œuvre a servi à asseoir une politique de rémunération cohérente avec la mise en place du nouveau RIFSEEP basée sur l'exercice des fonctions et une politique de promotion prend en compte l'évaluation des compétences des agents.

À l'instar des budgets précédents, le budget primitif 2020 s'inscrit dans l'ambition de cette démarche.

Les orientations relatives à l'évolution de la masse salariale prennent naturellement en compte des évolutions exogènes (GVT, mesures catégorielles...) et endogènes (évolutions des effectifs, politiques ressources humaines et politiques publiques de la collectivité).

On note en particulier une analyse et une gestion fine de l'évolution des effectifs permettant d'une part de répondre aux enjeux de maîtrise de la masse salariale et apportant d'autre part des ajustements nécessaires en moyens humains pour la réussite des politiques publiques suivies et pour répondre aux besoins des habitants.

C'est ainsi que des propositions sont réalisées par les services pour ajuster leurs organisations, à la fois en cas de départs programmés (retraite par exemple), ou lorsque des difficultés particulières rendent difficile la réalisation d'un service public de qualité. Par exemple, l'amélioration de la mission de police municipale est rendue possible par l'ouverture de plusieurs postes de policier municipal et par la transformation d'un poste

administratif pour renforcer l'équipe de policiers municipaux, ainsi que par le recrutement prévu de 4 ASVP. De même, l'augmentation constante de l'activité du service état-civil a engendré la création de 2 postes dont l'un sur le grade d'attaché afin de maintenir le haut niveau de technicité de la ville en la matière.

Le budget 2020 intègre donc les conséquences financières des décisions prises lors des arbitrages budgétaires, des évolutions de carrière et des projets d'organisation connues à ce jour dont :

- La décision de remplacer systématiquement les absences pour congés maternité.
- La possibilité de permettre des recouvrements sur certains postes stratégiques lors de départs de la collectivité.
- Le solde net résultant des suppressions et des créations de postes, correspondant à une diminution de dépenses de 125k€.
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) qui s'établit à près de 250 k€ pour 2020 (incluant les évolutions d'échelles de rémunération avec le PPCR, les avancements d'échelon et le coût des mesures prises pour la CAP).
- L'ajustement de la politique salariale de la ville, notamment par l'augmentation du RIFSEEP pour apporter un contrepoids aux politiques gouvernementales affectant la situation des fonctionnaires (gel du point d'indice, compensation partielle de la CSG...) selon trois objectifs : reconnaître l'investissement et les efforts des services, améliorer la cohérence et l'équilibre des fonctions, et veiller à préserver l'attractivité de notre collectivité notamment sur des métiers en tension au sein de notre bassin d'emploi. En 2019, les augmentations de RIFSEEP ont concerné 60% des agents rehaussant principalement les montants-planchers les plus bas. En 2020, 70 000 € sont consacrés à ce mécanisme, permettant à la ville de Saint-Martin-d'Hères de continuer à mettre du sens dans sa politique salariale.
- La poursuite d'un suivi rigoureux des heures supplémentaires et l'utilisation des heures complémentaires comme variable d'ajustement en matière de remplacements d'agents momentanément absents.
- La revalorisation de la participation employeur aux mutuelles santé et prévoyance des agents, qui a permis de nouvelles souscriptions pour un montant estimé de 40k€ pour 2020. Cette mesure représente un gain de pouvoir d'achat significatif pour les agents.
- Des moyens non permanents qui s'ajusteront au résultat 2019, d'un montant prévisionnel de 3,6 M€, répartis en deux enveloppes : une enveloppe "remplacements" d'un montant de 2,45 M€ et une enveloppe "besoins spécifiques des services" de 1,16 M€. Cet ajustement prend en compte notamment l'évolution des accueils d'enfants en petite enfance, restauration et accueils de loisirs.
- La promotion d'une politique active de mobilité interne afin de dynamiser le développement des compétences et les projets professionnels des agents. Une charte de la mobilité interne qui en fixera les engagements et les règles de gestion sera mise en œuvre dès le premier trimestre 2020.
- L'introduction progressive du critère compétence dans la politique de promotion, en complément du critère d'ancienneté qui est toujours pris en compte. Ce critère compétence permet de soutenir la motivation des agents investis ayant une carrière peu linéaire et qui n'ont pas les anciennetés leur permettant d'avancer dans leur carrière au regard de ce critère. 24 agents ont bénéficié d'un avancement de grade à ce titre en 2019. Pour information, Saint-Martin-d'Hères sera l'une des premières villes à produire sa CAP en début d'année 2020, preuve une fois encore d'une réelle considération pour ses services.
- Le recrutement de 10 apprentis afin de faire connaître les métiers de la fonction publique territoriale, de transmettre des savoirs, de faciliter des recrutements à venir et d'encourager l'insertion de jeunes désireux de rentrer dans la vie active. Ces recrutements génèrent un coût supplémentaire de 114k€ de rémunération pour l'année 2020, auquel s'ajoutent 30 000 € de formations.
- La poursuite des plans d'actions relatifs à l'amélioration de la qualité de vie au travail ; quatre groupes de travail autour de quatre thématiques composés chacun d'une quinzaine d'agents de toutes délégations et de toutes catégories seront réunis afin de proposer des mesures concrètes permettant d'améliorer la qualité de vie au travail. Les axes de travail identifiés avec le CHSCT sont : accompagner les agents dans leur parcours professionnel/ encourager la transversalité et le travail collectif / consolider le socle commun des pratiques managériales / améliorer les moyens et l'environnement de travail.
- La diminution de l'enveloppe des agents non affectés suite à inaptitude et en cours de reclassement, engagée dès l'année 2013 et qui se poursuit avec une baisse programmée de 100k€ pour l'année 2020 qui découle du repositionnement progressif de ces agents et qui nécessite souvent des plans de formation conséquents et un accompagnement important des services. Cette baisse représente un indicateur très favorable du bien-être des agents dans les services de la ville.
- La mise en place d'un plan de formation annuel et pluriannuel répondant aux besoins de la collectivité et à la prise en compte des projets professionnels des agents avec une enveloppe majorée de 75k€ pour le BP 2020, soit +30%. Cette augmentation permettra notamment de déployer des mesures d'accompagnement collectifs sur des métiers en évolution forte et/ou usants et de soutenir les parcours professionnels des agents de la collectivité.
- La poursuite des plans d'actions relatifs à l'amélioration de la qualité de vie au travail notamment sur l'aspect préventif et à l'absentéisme.

- Les effectifs périscolaires correspondant au maintien des rythmes scolaires actuel, réaffirmé jusqu'à la fin de la période d'expérimentation de trois ans suivie d'une analyse fine de la question du maintien des financements, aujourd'hui plutôt favorables.
- Le recrutement d'agents permettant d'accueillir dans nos structures des enfants porteurs de handicap, parfois important.

Toutes les mesures conduisant à une majoration de la masse salariale sont absorbées par des économies équivalentes, à l'exception des dispositifs nouveaux souhaités par la ville (accompagnement des enfants en situation de handicap et contrats d'apprentissage) qui font l'objet d'une enveloppe supplémentaire.

Au final, la masse salariale est en augmentation de 178 000 €, soit + 0,5 % par rapport à 2019, pour s'établir à 35 673 105 €, conformément à la trajectoire de notre prospective de fonctionnement. Elle marque une maîtrise de tous (élus / agents).

2.5. Améliorations de gestion

Les démarches de recherches d'améliorations de gestion sont présentes au quotidien pour les services municipaux et se poursuivent : adaptation, dématérialisation, informatisation, réponse aux usagers, rigueur, optimisation, développement durable, gestion raisonnée des ressources...

Pour 2020, on pourra noter les points suivants :

- Réorganisation de la fonction propreté urbaine, engagée en 2019 afin de développer et garantir la qualité du service public de propreté, d'améliorer les conditions de travail des agents et de veiller à les doter de matériels adaptés à leurs besoins, tout en améliorant l'efficacité de la fonction propreté et en adaptant l'organisation du service et des horaires aux besoins de la ville et des habitants.
- Stabilisation des effets de la réorganisation du service des agents d'entretien des locaux, tant au niveau des charges de personnel que pour les charges à caractère général.
- Les crédits alloués aux vêtements de travail et des équipements de protection individuels (EPI) s'inscrivent dans la logique d'améliorer la gestion de cette dépense par davantage de transparence, de traçabilité et de cohérence. Une étude interne a été menée pour connaître les besoins en vêtements de travail afin d'accentuer une meilleure traçabilité de la gestion des demandes et de garantir une sécurisation des agents en terme de port des EPI. Les axes d'optimisation validés sont à la fois d'orienter le choix d'achat vers des vêtements de plus grande qualité et de réduire ainsi la fréquence de renouvellement tout en introduisant la notion d'usure lors du remplacement. La prise en compte de l'usure dans le renouvellement des vêtements de travail se poursuit au fur et à mesure des arbitrages budgétaires. Par ailleurs, un effort s'amorce au sein de la DIL, conformément à la note de cadrage, dans le domaine des achats.
- L'année 2020 sera également marquée par la volonté de redéfinir l'offre de transport proposée par le service Logistique aux services de la DEEJ, sports animations...
- La poursuite de la dématérialisation des actes des conseils municipaux et du déploiement du logiciel de gestion des délibérations qui améliore la fluidité des circuits de validation et permet un gain de temps dans la gestion des séances du conseil municipal. Cette approche sera étendue aux commissions municipales en 2020, mais aussi celle concernant l'évaluation de nos agents.
- La poursuite de la gestion au plus près des frais d'assurances.
- La cartographie des achats de la collectivité qui fait suite au travail sur la nomenclature des marchés et qui doit permettre d'améliorer le regroupement des achats par typologie de manière à rendre les marchés publics de la ville plus efficient et économiquement plus avantageux, tout en améliorant encore davantage la sécurisation des procédures d'achats.
- De nouveaux projets impulsés par la collectivité impactent le garage et sa flotte automobile. Un état des lieux à ce stade permet d'impulser une nouvelle dynamique et de fixer des axes d'évolution afin d'accompagner la transition environnementale et de dimensionner au plus juste la flotte à horizon 2030. De grands principes ont été validés : trouver de nouveaux équilibres dans le volume de la flotte actuelle, innover en proposant des carburants alternatifs tels que le GNV (gaz naturel pour véhicules) ou en louant et varier. Des alternatives aux carburants actuels doivent être testées. Une introduction plus massive d'une flotte de vélos (standards et électriques) doit compléter la composition de la flotte. Par ailleurs, il est prévu de développer les déplacements du personnel par le biais d'autres moyens tels que les transports en commun, les véhicules d'auto partage, etc... Pour accompagner cette évolution, la ville inscrit, dès 2020 et de façon pluriannuelle, 400 000 € par an. Une recherche active de financement sera attendue.
- La cuisine centrale et la modernisation de son local (les travaux sont prévus durant l'été 2020). Afin de poursuivre la modernisation de la cuisine centrale et d'accompagner l'augmentation des capacités de production au regard d'une évolution significative du nombre de repas fabriqués depuis au moins deux ans, il est prévu d'entreprendre des travaux durant l'été 2020 pour agrandir notamment les chambres froides. Ces travaux très ciblés devraient s'accompagner de travaux de plus grande envergure

à horizon 2025. Il sera envisager l'extension de la cuisine centrale pour permettre à la fois de supporter l'augmentation des repas fabriqués et d'organiser la chaîne de production sans le conditionnement avec des barquettes plastiques.

- Afin de se préparer dans le cadre de l'évolution de la réglementation (loi EGALIM), une réflexion sera menée pour mettre fin aux barquettes plastiques pour livrer/ chauffer les repas dans le cadre de la restauration collective. L'évolution de l'offre de restauration sera marquée par une augmentation significative des produits bio, local et labellisé. Le budget alimentation, en hausse, permettra d'introduire de façon plus régulière et plus importante ce type de produits. Il est maintenu par ailleurs un repas végétarien par semaine et l'offre de deux choix de menus avec ou sans viande.
- La mise en place progressive, au fur et à mesure que se dessinent de nouvelles normes, d'un plan pluriannuel de renouvellement du parc mobilité de la ville, avec la fin du diesel d'ici à 2025 et en matière de restauration collective l'anticipation de la fin du conditionnement des repas dans des barquettes plastiques.

L'année 2020 sera également la dernière étape de la dématérialisation des factures pour l'ensemble des entreprises (y compris les microentreprises). Après les marchés publics et la généralisation des paiements en ligne, le développement du numérique se poursuit et reste un axe important de la politique communale.

2.6. L'excédent reporté, la dette, les subventions d'investissement

Depuis 2012, le budget principal de la ville est marqué par l'existence d'un excédent important, issu d'une recette exceptionnelle de cession de patrimoine. La municipalité a fait le choix d'orienter cet excédent vers le financement de l'investissement de la collectivité, ce qui a permis de maintenir un niveau élevé d'investissement sans alourdir la charge de l'emprunt et donc sans augmenter les frais financiers (intérêts bancaires) qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement et qui grèvent l'épargne de la collectivité.

Ce choix stratégique a permis également d'atténuer l'effet brutal de la baisse des dotations sur le budget communal, et ce d'autant plus qu'il a été accompagné par des mesures d'améliorations de gestion et d'accompagnement des agents de la ville.

Afin de lisser au mieux l'utilisation de cet excédent, la collectivité a par ailleurs décidé, fin 2016, de réemprunter en profitant des faibles taux d'intérêts (emprunt à taux 0 en 2016, emprunt à 0,85 % début 2017).

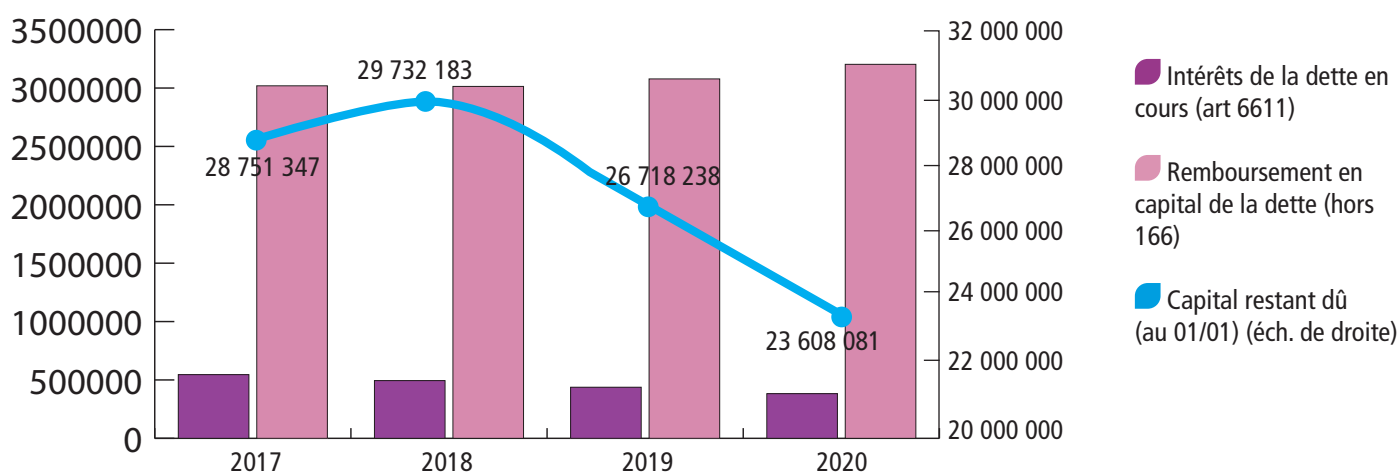
Afin de couvrir le besoin de financement de son plan pluriannuel d'investissement, la ville a donc voulu mobiliser de manière équilibrée l'autofinancement, l'utilisation de l'excédent, la recherche de co-financements, et, en dernier recours l'emprunt.

L'encours de dette de la ville de Saint-Martin-d'Hères au 1^{er} janvier 2020 sera de 23,6 M€.

Pour l'exercice 2020, le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 3,20 M€ (3,08 M€ en 2019), prévus au chapitre 16 en dépenses d'investissement. Par ailleurs, comme en 2019, une ligne de trésorerie sera mobilisable pour faire face aux besoins ponctuels et de courte durée, d'un montant maximum de 3,37 M€.

La charge des intérêts est estimée à près de 382 k€ en 2020 (440 k€ en 2019), en nette baisse du fait de la qualité de la dette de la ville et de l'amélioration des conditions de prêt proposées (dernier emprunt négocié à un taux fixe de 0,65% marge comprise).

ÉVOLUTION ENDETTEMENT 2017-2020



Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, mais aussi dans la délibération de gestion active de la dette, l'objectif en termes de gestion de dette est de minorer les charges d'intérêt, de maintenir un encours sécurisé (cf charte de bonne conduite Ghissler) et de lisser les besoins d'emprunt. Pour ce faire, un équilibre continuera d'être recherché entre emprunts à taux fixe, emprunts à taux variable et emprunts à taux indexés (sur le Livret A, emprunts issus de la Caisse des dépôts fléchés sur des opérations spécifiques), en fonction de la fluctuation des conditions de prêts au cours de l'année 2020.

2.7. Les équilibres du budget

En synthèse, les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	BP 2020
013	Atténuations de charges	380 200	340 200	383 533
70	Produits de services	2 882 592	3 082 244	2 655 321
73	Impôts et taxes	35 132 142	35 225 493	35 171 145
74	Dotations et subventions	16 086 971	16 217 266	16 080 320
75	Autres produits de gestion courante	264 242	257 644	308 074
76	Produits financiers	32 904	27 822	22 775
77	Produits exceptionnels	5 000	3 000	2 000
	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	54 784 051	55 153 670	54 623 168
042	Dotation aux amortissements (sub)	7 333	179 648	204 119
	Total RF	54 791 384	55 333 318	54 827 287

Le détail des projets, en fonctionnement et investissement, spécifiques à ce budget est présenté ci-dessous. Au niveau des équilibres financiers, les dépenses de fonctionnement sont proposées au vote comme suit :

Chap.	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	8 359 092	8 364 772	8 321 150
012	Charges de personnel	35 319 032	35 495 627	35 673 105
65	Contingents et subventions versés	6 242 494	6 535 270	6 091 091
66	Charges financières	519 685	445 985	382 222
67	Charges exceptionnelles	154 620	50 000	47 000
68	Provisions	50 000	1 245 000	0
014	Atténuation de produits	145 550	144 835	145 000
	DÉP. RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	50 790 472	52 281 489	50 659 568
	Dotation aux amortissements	3 850 000	2 300 000	2 500 000
	Virement à la section d'investissement	150 911	751 828	1 667 719
	Total DF	54 791 384	55 333 318	54 827 287

3 - Des projets phares et des orientations politiques réaffirmées

3.1. Éducation santé

Depuis le début du mandat, l'offre de loisirs enfance a été fortement réorganisée : la ville a dû faire face à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec une volonté de développer une offre éducative de qualité répondant aux enjeux sociaux du territoire.

Cette dynamique s'est traduite à travers trois grands objectifs :

- développer un PEdT (projet éducatif territorial) qui vise à équilibrer au mieux le déploiement de la politique éducative sur les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, extrascolaire, familial,
- qualifier et professionnaliser les intervenants du périscolaire,
- proposer un temps périscolaire qui inclut une offre péri-éducative diversifiée répondant à des objectifs de réduction des inégalités face à l'accès aux loisirs.

	ÉVOLUTION DE L'OFFRE	ÉVOLUTION DES ORGANISATIONS	ASPECTS BUDGÉTAIRES
2014	Création de 12h supplémentaires de périscolaire (réforme des rythmes) - Signature du PEDT	Intégration du CAL Création des services animation enfance et accueil famille Première phase de pérennisation des adjoints d'animations	Fin de la subvention CAL Intégration des agents du CAL Création des 6 postes de directeurs d'accueil de loisirs péri et extra-scolaire 12 postes d'adjoints d'animation (transfert de vacation)
2015	Création du guichet unique de l'enfance (fin des accueils en maison de quartier) Amélioration des taux d'encadrement périscolaire	Transfert de l'activité des maisons de quartier Mise en place des formations BAFA pour le personnel (20 par an)	Impact sur le budget formation
2016	Municipalisation de l'offre d'accueil de loisirs des MJC Objectif 80 % des animateurs diplômés	Ouverture de l'accueil de loisirs Langevin Déclaration des accueils de loisirs périscolaire à la Caf (30%)	Nouvelle aide de la Caf 100k€
2017	Ouverture de l'accueil de loisirs Barbusse Fin des colonies de vacances et ouverture des mini camps	Déclaration des accueils de loisirs périscolaires à la Caf (60%) Intégration de 3 personnels MJC sur poste vacant	Aide de la Caf 270 k€ Optimisation des coûts liés au colonies (100 k€)
2018	Baisse de la tarification des offres de loisirs	Déclaration des accueils de loisirs périscolaires à la Caf (100%)	Impact sur les recettes familles Aide de la Caf 350 k€
2019	Développement des mini camps avec une proposition sur la période de printemps	Finalisation du guichet virtuel Formation des animateurs (15 BAFA prévus)	Titularisation de 4 agents qui étaient contractuels sur des postes à 70 et 80%
2020	Mise en œuvre d'une politique d'amélioration de l'accueil des enfants porteurs de handicap	Expérimentation pour améliorer la coordination des acteurs, notamment l'éducation nationale Soutien de la Caf	Moyens dédiés à l'accueil des enfants en situation de handicap, Formations spécifiques des agents Aide spécifique de la Caf

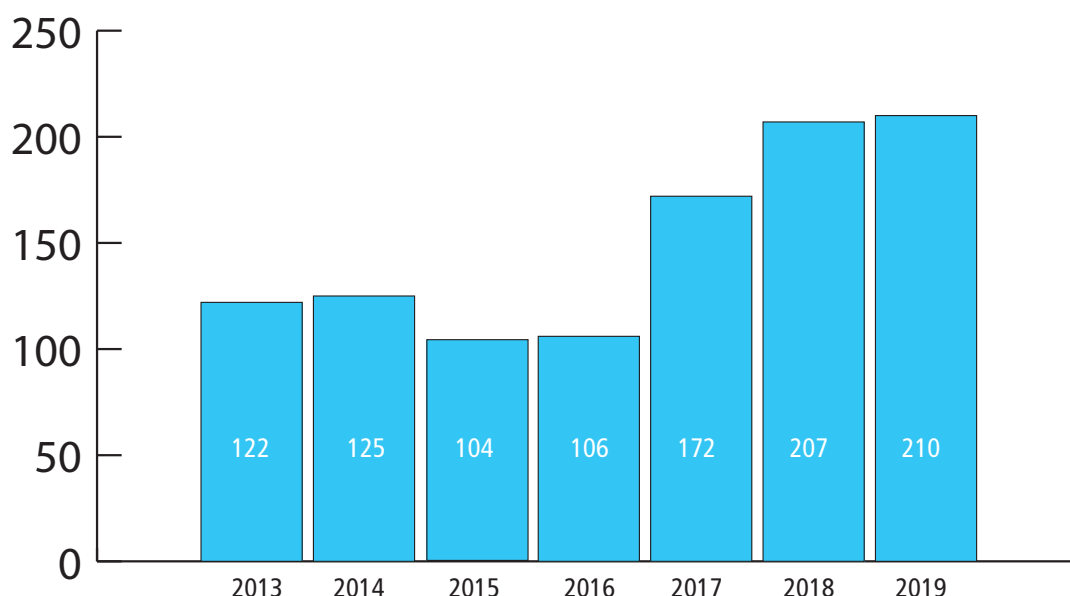
La fréquentation des accueils de loisirs périscolaires est en nette hausse :

ACCUEIL DU SOIR	2008	2019
Nombre moyen d'enfants par jour	800	1518
En % de l'effectif scolaire total	25 %	48 %

ACCUEIL DU MIDI	2008	2019
Nombre moyen d'enfants par jour	1080	1676
En % de l'effectif scolaire total	39 %	53 %

L'activité des accueils de loisirs pendant les vacances a doublé entre 2016 et 2018 (nombre d'enfants moyen chaque jour multiplié par deux).

NOMBRE MOYEN D'ENFANTS PAR JOUR DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS



Après une année 2019 marquée par la fin de la mise en œuvre du guichet virtuel avec la possibilité, pour les familles de conduire l'ensemble des procédures (inscriptions, paiement...) à distance, et par une hausse sensible des fréquentations en ALSH vacances (Accueils de Loisirs Sans Hébergement), le budget 2020 est consacré à la mise en œuvre d'une politique globale d'amélioration de l'accueil des enfants porteurs de handicaps sur tous les temps de la ville.

La qualité des différents accueils de loisirs permet en effet aujourd'hui d'assurer des temps d'accueil péri et extra scolaires inclusifs, et des moyens dédiés à cet accueil sont prévus pour permettre l'accueil de tous, quelle que soit sa singularité.

Au-delà des moyens complémentaires, une démarche de formation des professionnels est engagée, de même qu'une expérimentation à l'échelle du département pour assurer une meilleure coordination des acteurs et notamment l'éducation nationale.

Dans la petite enfance, les engagements d'accueil individualisés sont renouvelés avec un soutien de la Caf. Dans le domaine du sport, la ville s'engage aussi pour favoriser les pratiques handisport et permettre une ouverture de l'école municipale des sports à tous, en lien avec le plan pluriannuel d'investissement et les travaux d'accessibilité prioritairement fléchés en direction des écoles et des infrastructures sportives.

En parallèle à cette priorité, la démarche qualité des temps périscolaires se poursuit et se trouve confortée par le soutien financier de la Caf qui confirme la pertinence de la stratégie municipale.

2020 sera également la deuxième année opérationnelle de la qualification des temps de restauration scolaire et une évaluation à la hausse des moyens des accueils de loisirs est prise en compte pour répondre à l'augmentation de la fréquentation.

Le secteur jeunesse sera marqué par la poursuite du partenariat intercommunal autour des formations BAFA, Saint-Martin-d'Hères ayant porté la réalisation d'un groupement de commande pour la signature d'un marché avec un prestataire unique pour l'ensemble des territoires concernés (échirolles, Fontaine, Gières, Poisat et Saint-Martin-d'Hères). L'événement "place aux jeunes" a rassemblé plus de 500 jeunes : les événements réguliers autour de l'autonomie et de la citoyenneté seront bien sûr également maintenus.

En ce qui concerne le secteur petite enfance :

Il faut souligner en 2020 l'application du nouveau barème national de participation des familles qui voit augmenter la participation des familles, et augmenter les plafonds (les barèmes n'avaient pas changé depuis 2002). Ce barème est appliqué depuis le 1^{er} septembre 2019.

Nous constaterons également les effets de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 (COG) de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). La branche famille entend proposer des services accessibles à tous les jeunes enfants, avec une attention particulière pour ceux issus des familles les plus précarisées ou confrontées au handicap.

Ainsi deux bonus incitatifs sont appliqués depuis 2019 : le bonus "mixité sociale" et le bonus "inclusion handicap". Pour la CNAF les objectifs poursuivis sont l'investissement social et l'égalité des chances, l'inclusion et l'égalité de traitement pour les enfants en situation de handicap. Ces deux objectifs sont déjà intégrés dans les politiques de la ville et mis en œuvre par la direction petite enfance de la ville :

Fonctionnement du bonus inclusion handicap : il est fonction du taux d'enfants en situation de handicap, et du coût par place. La bonification calculée s'applique au nombre de places de la structure. Ainsi la bonification est perçue dès le premier enfant.

Fonctionnement du bonus "mixité sociale" : il s'applique selon le montant horaire moyen que paient les familles. Une fois calculé le bonus s'applique au nombre de places de la structure. Actuellement 4 structures sur 8 pourraient en bénéficier selon nos évaluations.

2020 verra également l'application du nouveau règlement de fonctionnement dont les modifications portent essentiellement sur la prise en compte des besoins des familles sans la condition d'une activité professionnelle. La Caf demande à ne tenir compte que de l'expression du besoin de la famille et le service doit donc s'adapter à de nouvelles demandes, notamment pour les demandeurs d'emploi.

Quatre relais assistant(e)s maternel(le)s couvrent le territoire de la ville. Un redécoupage a été fait de façon à rééquilibrer les charges pour que chaque assistant.e maternel.le bénéficie d'un temps collectif toutes les 2 semaines.

Le service petite enfance est engagé dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et réalise ses investissements en prenant en compte les risques de troubles musculo-squelettiques des agents.

Il s'est également engagé dans une démarche de qualité de l'air avec de nouveaux protocoles d'entretien et des produits naturels. Il a fait l'acquisition de 10 nettoyeurs vapeur, matériel qui permet d'éliminer germes, bactéries et virus sans l'emploi de détergent chimique. Cet investissement contribue à améliorer la qualité de l'air et donc la santé des jeunes enfants et des professionnels.

Sur le secteur petite enfance, on peut souligner une légère baisse de fréquentation sur l'année 2019, notamment en accueil occasionnel. Ceci est lié d'une part, au nombre de naissance qui diminue depuis 2014 et d'autre part au fait que de plus en plus les familles cumulent plusieurs modes d'accueil (grands-parents, temps partiels, crèches privées...). Le service engage une démarche visant à s'adapter à cette situation : modification des modalités d'accueil de la halte-garderie Alexandra David Neel et stabilisation des postes sur la crèche familiale.

Un projet pour d'équiper l'ensemble des équipements petite enfance de climatisation est en cours de réalisation. Jeanne Labourbe, Alexandra David Neel, Essartie et Romain Rolland ont bénéficié de ces travaux en 2018 et 2019. Les travaux sur les autres structures devraient se poursuivre en 2020 et 2021. Pour la première tranche de travaux la Caf a attribué une aide financière, le service renouvellera la demande pour les autres structures.

Le secteur de la restauration municipale poursuit également sa volonté d'amélioration constante dans l'amélioration d'offre aux martinérois. En premier lieu, par de nouveaux projets d'investissements, tels que l'agrandissement des restaurants scolaires (inscrit dans la démarche globale du schéma directeur des établissements scolaires), rendu indispensable par l'augmentation continue du nombre d'enfants scolarisés sur le temps de restauration.

En second lieu, par la confirmation, et l'effet en année pleine, de la diversification de l'offre de restauration avec la mise en place d'un troisième menu et par les conséquences de la loi EGALIM : le coût des matières premières alimentaires augmente en raison de l'accroissement du volume acheté (lié à la fréquentation des restaurants scolaires), de la recherche d'aliments bio et de produits locaux (+ 160 k€ au total).

La restauration scolaire est un service qui répond à de nombreux objectifs :

- *Il assure une fonction de garde en transition entre deux temps scolaires et permet le maintien à l'emploi de nombreux parents.*
- *Il garantit l'accès à un repas équilibré pour tous les enfants.*
- *Il intègre des objectifs éducatifs de vivre ensemble et de socialisation qui participe à la formation de jeune citoyen.*

Pour toutes ces raisons et parce qu'il est le service qui concerne l'ensemble des familles dans leur quotidien, la nouvelle tarification propose depuis 2018/2019 de réduire la part prise en charge par les familles.

La modification des tarifs en 2018 a entraîné une diminution du coût de la restauration scolaire pour les familles : le tarif moyen payé est passé de 4,20 € en 2017 à 3,39 € en 2018, soit une baisse de près de 20%. Le tarif est défini en fonction du QF, et va de 1 € (QF < 300) à 7 € (QF > 1600) par repas.

Pour mémoire, l'article 24 de la loi 2019-938 du 30/10/2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, impose à la restauration collective publique de servir, d'ici à 2022, au moins 50 % de produits durables ou de labels de qualité, avec un minimum de 20 % de produits bio. Elle inscrit également des objectifs en matière de réduction du gaspillage alimentaire.

Pour mémoire, la cuisine centrale produit environ 2100 repas/jour en liaison froide pour 14 écoles, 3 centres de loisirs, 2 foyers de personnes âgées et entre 30 et 40 repas de portages à domicile.

C'est pourquoi, en 2020, la ville va "accélérer" ses investissements pour la cuisine centrale avec des travaux durant l'été visant agrandir les chambres froides, à améliorer les conditions de conservation des aliments, ainsi que les conditions de travail des agents chargés de la préparation des repas, les conditions de circulation au sein du bâtiment, et les conditions de nettoyage du matériel. Ces travaux devraient améliorer les conditions de travail du personnel, rendre moins pénibles leurs gestes et postures, et permettre un meilleur dimensionnement dans le stockage des denrées alimentaires.

En ce qui concerne l'engagement de la ville dans le cadre du gaspillage alimentaire, différentes actions se poursuivent et se déploient sur tous les restaurants scolaires durant l'année 2020, notamment avec une meilleure prise en compte des retours des convives sur l'élaboration des menus. Un groupe technique pluridisciplinaire se réunit tous les deux mois pour composer des menus variés, équilibrés et goûteux.

Ainsi, avec ces différentes actions, le gaspillage devrait diminuer de manière significative.

Pour compléter cela, des actions pédagogiques, dans les restaurants scolaires, vont être initiées afin d'accompagner la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, une convention liant la ville et la banque alimentaire permet d'acheminer les denrées alimentaires non consommées vers cette association.

Plus globalement et dans la perspective, au 1^{er} janvier 2020, de voir la vaisselle jetable (gobelets, verres et assiettes) en matière plastique interdite à l'exception de celle compostable, le budget dédié à cette dépense devra être maîtrisé avec la réduction de l'utilisation de la vaisselle jetable.

En matière de santé, la stratégie nationale de santé basée sur l'analyse par le Haut Conseil de la santé publique sur l'état de santé de la population, rappelle que la santé doit être un objectif de toutes les politiques publiques menées en France.

Cette stratégie donne le cadre de la politique de santé que la ville doit mettre en œuvre au regard de la dotation de décentralisation qu'elle perçoit et d'autres subventions des partenaires.

Un important travail partenarial a été mené en 2018-2019 avec les différents acteurs locaux et institutionnels de santé afin de mettre en synergie les politiques et interventions de chacun autour de priorités partagées.

Le premier Contrat local de santé 2020-2023 est un outil de coordination à travers lequel la ville soutient une adaptation des réponses aux besoins de la population et agit contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce Contrat local de santé promeut une approche globale de la santé à travers ses quatre axes :

- *favoriser l'accès aux droits et aux soins,*
- *promouvoir les bien-être,*
- *lutter contre la sédentarité*
- *valoriser les actions en santé environnementale.*

Ce premier Contrat local de santé se voulant immédiatement opérationnel, de nouvelles actions seront initiées en 2020.

La Loi 2018-527 du 28 juin 2018 rend obligatoire l'installation de défibrillateurs (DAE) au sein des établissements recevant du public (ERP). La ville va donc poursuivre l'équipement de ses infrastructures en 2020, en particulier des gymnases.

La démoustication sur le territoire sera poursuivie, d'autant plus que le problème de risque sanitaire et de nuisances (inconfort des habitants) ne cesse d'augmenter. Au fur et à mesure que de nouvelles communes de l'agglomération adhèrent à l'entente interdépartementale de démoustication (EID) la lutte devient plus efficace et son coût financier pour chaque commune diminue puisque de nombreuses dépenses sont mutualisées. La contribution de la ville est réduite de 6 000 € en 2020 pour s'établir à 29 800 €. La ville va par ailleurs poursuivre les acquisitions de nichoirs à oiseaux insectivores et à chauves-souris, permettant une lutte biologique contre le moustique tigre. Un diagnostic faunistique est en cours de réalisation par la ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et un travail a été mené avec les habitants des quartiers Renaudie et Gabriel Péri, ainsi qu'avec la Société dauphinoise d'habitation (SDH), pour participer à cette opération d'implantation et de suivi de la vie des nichoirs.

3.2. Vie culturelle, sportive et associative

La culture est considérée par la municipalité comme un outil d'émancipation au service des habitants, un secteur transversal qui s'adresse tant aux très jeunes enfants qu'aux seniors, et un bouclier contre toutes formes de repli, de fanatisme et de nihilismes.

La municipalité entend poursuivre les orientations de politique culturelles qui s'articulent autour du soutien à la création, de l'éducation artistique et de la médiation culturelle avec une présence au plus près des habitants et une attention sans cesse renouvelée pour ceux qui ne fréquentent pas les lieux culturels.

Il s'agira aussi de conforter les actions transversales portées par la ville (accessibilité, développement durable, égalité femmes/hommes...), d'être en veille active sur l'évolution de la politique culturelle initiée par la Métro, de renforcer nos liens avec l'université dans un esprit de mutualisation et de soutenir le travail des associations culturelles implantées à Saint-Martin-d'Hères.

De nombreuses interventions des services culturels sur le temps scolaire permettent de s'adresser à tous les enfants. **Ces secteurs interviennent également sur les différents temps de vie : en journées, soirées, les week-ends et pendant les vacances.**

Outre une activité intense au quotidien et des événements récurrents qui ponctuent l'année pour chaque secteur, quelques faits marquants sont à noter pour cette année 2020 : la poursuite de l'implication de la ville dans le Festival Hip Hop don't stop en février, le Street Art Festival (juin), les 30 ans de l'Espace Vallès (toute l'année), l'accueil du festival Écran Total (automne).

Le Conservatoire Erik Satie poursuivra ses missions d'enseignement de la musique, de la danse, et l'atelier théâtre en 2020, conformément aux orientations et actions définies dans son projet d'établissement (2015-2020) voté en Conseil municipal du 24 Juin 2015.

Il s'articule autour de trois axes issus de la politique culturelle de la ville, déclinés en actions sur la période :

- *favoriser l'accès aux pratiques artistiques pour tous sur le territoire*
- *développer des pratiques innovantes et s'inscrire dans une démarche partenariale et de réseaux*
- *renforcer attractivité et qualité*

Le CRC Erik Satie est l'une des écoles les plus accessibles de l'agglomération. Le choix des nouveaux tarifs vise à maintenir la facilité d'accès pour le plus grand nombre. À ce titre les tarifs plancher de chaque activité sont maintenus (42,74 € pour une inscription annuelle pour un instrument). Le tarif plafond est ajusté à la hausse. À titre d'exemple, le tarif maximum pour la pratique d'un instrument passe de 307 € à 320 €.

Par ailleurs, 2020 verra la poursuite du travail en réseau par la mise en œuvre de transversalités fortes, entre services, culturels et autres, et/ou partenaires extérieurs contribuant à lisibilité et valorisation des actions menées par l'établissement et ses partenaires dans le cadre de la politique culturelle développée sur le territoire.

Le budget 2020 maintient un soutien fort à un enseignement artistique de qualité, exigeant et convivial, ouvert à diverses pratiques artistiques afin de valoriser les missions, les équipes et les usagers du conservatoire. C'est un espace de diffusion pédagogique identifié et apprécié sur le territoire comprenant une quinzaine artistique regroupant plus de 1 000 usagers et accueillant plus de 2200 spectateurs, 120 manifestations dont 40 en partenariat direct avec Éducation nationale (écoles, collèges).

Enfin, en matière culturelle, on peut noter l'intérêt du nouvel espace offert à la politique culturelle de la ville grâce au portail culturel sur internet qui a pour objectif de répertorier toute l'offre culturelle de la ville, de sensibiliser aux démarches artistiques et de promouvoir la culture à l'échelle du territoire. C'est déjà un outil numérique incontournable qui permet de délivrer des informations plus efficacement et plus rapidement à nos usagers.

La métropole investit progressivement le champ de la culture, notamment dans le domaine de la lecture publique avec l'ouverture à l'ensemble des communes de la Numothèque (bibliothèque numérique) pilotée par la ville de Grenoble. Cette implication devrait se poursuivre lors des prochaines années et la ville, dans ce débat, aura des orientations à défendre, des compétences à partager et des arguments forts à faire valoir.

Concernant la médiathèque, les faits nouveaux à prendre en compte pour l'année 2020 sont :

- la gratuité de l'abonnement aux bibliothèques de Saint-Martin-d'Hères pour tous effectif depuis le 1^{er} septembre 2019 (martinérois et non martinérois).
- Le lancement de la Bibliothèque numérique métropolitaine le 14 septembre 2019 : la Numothèque Grenoble-Alpes. La ville de Saint-Martin-d'Hères s'est rapidement positionnée pour faire partie de ce projet, ce qui lui permet aujourd'hui de faire bénéficier ses adhérents d'une offre numérique de grande qualité en complément de son offre traditionnelle.

Depuis cette date, les personnes inscrites dans l'une des bibliothèques des villes de la Métropole peuvent bénéficier de ressources numériques accessibles à distance, 24h/24.

Il est à noter que la "Numothèque Grenoble-Alpes" possède le label BNR (Bibliothèque numérique de référence), attribué par le Ministère de la Culture afin d'aider les grandes collectivités françaises à se doter de bibliothèques numériques de haut niveau. Ce label est donc un gage d'excellence.

Dans ce cadre, et en accord avec son projet de service, la Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères proposera donc désormais à ses usagers des collections hybrides, avec une complémentarité entre les collections physiques et les collections numériques. La "Numothèque Grenoble-Alpes" sera un nouvel outil pour répondre aux missions de la Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères : l'accès à la culture, au numérique, à la formation, et à l'information.

La gestion quotidienne de la Numothèque sera assurée par la bibliothèque municipale de Grenoble sous l'autorité de sa directrice.

Pour 2020, il sera intéressant d'analyser l'impact de la gratuité sur la fréquentation de la médiathèque et la circulation des documents et aussi d'évaluer l'attractivité de la Numothèque auprès des martinérois.

Pour promouvoir et familiariser le public à l'usage de la Bibliothèque Numérique métropolitaine, des temps de formation seront programmés régulièrement dans les 4 bibliothèques de la ville au cours de l'année 2020. En complément des ressources numériques en ligne proposées par la Bibliothèque Numérique métropolitaine, la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères propose également des ressources numériques complémentaires et du matériel afin de lutter contre la fracture numérique.

Pour mémoire, la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères est constituée d'un réseau de 4 espaces ouverts 75h/semaine, une équipe de 23 personnes accueille environ 5 000 inscrits (adultes et enfants) et 3 200 élèves scolarisés. Plus de 23 000 documents ont été prêtés, et 1 317 actions culturelles ont été réalisées (accueils, expositions, conférences, ateliers, interventions hors les murs...). Plus de 27 000 personnes ont été touchées par ces actions et près de 140 classes ont été accueillies régulièrement (6 fois en moyenne / an). Des élèves ont également été accueillis dans le cadre du périscolaire, et les équipements ont proposé des formations individuelles à l'outil informatique, essentiellement auprès des seniors.

La lecture publique est un service d'intérêt général du fait même de la nature de ses missions : garantir l'acceptation d'un contrat social et la liberté par la connaissance. A ce titre, c'est un service d'utilité publique d'importance stratégique et non une simple offre de loisirs partiellement prise en charge par la collectivité. La médiathèque se doit d'offrir un égal accès à tous à la culture, à la lecture et à l'information. Pour cela, elle se fixe pour objectif de "penser l'utilisateur au cœur de ses propositions" notamment en cultivant un accueil et une médiation de qualité. Elle se veut un lieu de citoyenneté qui favorise les croisements et les échanges entre

les publics dans le respect du bien commun et qui contribue à la vie démocratique.
C'est enfin un lieu de savoirs et de culture qui doit favoriser l'épanouissement de chacun.

L'année 2020 prévoit notamment :

- *des accueils réguliers, en direction de toutes les classes des écoles maternelles et élémentaires de la ville, des structures petite enfance (crèches, Ram, crèche familiale...) et du périscolaire,*
- *des rendez-vous réguliers en direction des différents publics : adultes (café lecture, café histoire, café tablettes, café musicale, des goûts et des couleurs pour échanger autour des livres, scène ouverte pour permettre aux usagers de communiquer et transmettre leur passion) et enfants (P'tites histoires et P'tites comptines, ainsi que "histoire à", des temps ludiques créatifs),*
- *des ateliers d'écriture pour un public adulte, de collégiens et lycéens,*
- *des temps de formations individuelles et collectives pour familiariser notre public aux outils numériques,*
- *des temps réguliers en partenariat avec la MJC Bulles d'Hères pour co-animer L'atelier numérique*

Plusieurs manifestations sont prévues en 2020 :

- | | |
|-------------------------|--|
| • Janvier : | <i>La nuit de la lecture</i> |
| • Février - Mars : | <i>La quinzaine numérique</i> |
| • Février - Mars : | <i>La bibliovente : vente des ouvrages retirés des collections</i> |
| • Mars - avril : | <i>Le mois de la musique</i> |
| • Mai : | <i>Festival des Arts du Récit</i> |
| • Septembre : | <i>Les journées du patrimoine</i> |
| • Octobre : | <i>Fête de la science</i> |
| • Novembre - Décembre : | <i>Au bonheur des enquêtes</i> |

À noter également du point de vue budgétaire, qu'en 2020, les frais d'affranchissement des lettres de rappel seront nuls (contre 898 € en réalisé 2018) car le SITPI prend l'intégralité de cette dépense à sa charge.

La gratuité adoptée au 1^{er} septembre 2019 va naturellement fortement impacter les recettes propres de la médiathèque (baisse d'environ 9 400 € par rapport au BP 2019)

À l'occasion de cette gratuité, la ville a également procédé à la simplification et l'assouplissement des pénalités de retard avec des tarifs de 1 et 2 € (au lieu d'une fourchette allant de 1€ à 6,50 €)

La salle de cinéma Mon Ciné, construite en 1987 et municipalisée en 2001, fonctionne 7 jours sur 7 et 11 mois sur 12. Le budget 2020 (budget annexe) est arrêté en tenant compte des dépenses et recettes observées en 2019, ainsi que des évolutions et travaux projetés en 2020. Il est présenté en détail à la fin de ce rapport.

Pour mémoire en 2019, 24 497 entrées CNC dont 9 463 scolaires et 1169 gratuits ont été enregistrées à ce jour sur 225 films au cours de 933 séances, soit une augmentation de 10,23 % pour la billetterie CNC par rapport à 2018. Le public scolaire représente à ce jour 38,63 % des entrées du cinéma.

Une réflexion est en cours pour développer une complémentarité et un partenariat durable entre Mon Ciné et un projet de multiplex qui pourrait voir le jour dans le cadre du pôle de vie des Halles Neyrpic situé à l'entrée du Domaine universitaire. Les objectifs de la ville dans cette recherche de partenariat sont de capter de nouveaux usagers particulièrement réceptifs à une offre de cinéma diversifiée, de conserver de bonnes conditions d'accessibilité aux films pour Mon Ciné tout en maintenant une politique tarifaire limitant les effets concurrentiels.

La subvention au budget annexe du cinéma sera en légère diminution du fait de l'augmentation de la fréquentation du cinéma (et donc de ses recettes propres), de la stabilité des dépenses de personnel (rendue possible par la consolidation des agents projectionnistes) et de la diminution du montant des travaux en 2020 en raison d'une réalisation importante en 2018 et 2019 (remplacement des fauteuils et de la moquette, accessibilité, climatisation).

Conformément aux souhaits de gestion, l'excédent cumulé a réduit au cours des derniers exercices (depuis le passage en service public administratif en 2016) et la subvention doit désormais couvrir les besoins au plus près. Pour 2020, le montant prévu est de 350 000 € (370 000 € en 2019) en baisse de -5,4%.

Côté sports, les actions et les budgets s'articulent en fonction de plusieurs types de publics (enfants, jeunes, adultes, seniors), plusieurs champs d'intervention et, pour les enfants, selon deux périodes, scolaire et extrascolaire.

Pour les activités sur l'espace scolaire, ou l'EPS à l'école, la ville assure

- des activités terrestres (trois cycles d'apprentissage répartis sur l'année scolaire et nécessitant un matériel pédagogique adapté et spécifique, des locaux de pratiques - espaces sportifs ou salles d'évolution - et de rangements),
- la natation scolaire (un cycle de 12 séances d'apprentissage par enfant scolarisé du CP au CM2, nécessitant la location de lignes d'eau, du matériel pédagogique spécifique, l'organisation de transports, et, depuis 2018, l'ouverture de la piscine municipale dès le mois de mai),
- le ski scolaire : un cycle d'apprentissage de 7 à 8 séances par enfant pour les élèves de CM1 et CM2, nécessitant le renfort des équipes municipales par l'embauche de moniteurs ESF, l'acquisition de forfaits, la location d'un chalet pour stockage du matériel sur place pendant la saison, un local de rangement sur la ville à l'année, le matériel ski pour l'ensemble des pratiquants, équipement ski pour les agents, les transports au Collet d'Allevard pour le ski de piste et à L'Arselle pour le ski de fond,
- des projets éducatifs et ponctuels (actions à caractère sportif engagées dans le cadre d'un projet pédagogique de l'école en exemple les sorties voile de péri ou encore le cycle vélo en relation avec une action sur les déplacements doux etc. Ceux-ci engendrent ponctuellement des dépenses de transports, de renfort des équipes, de matériel spécifique).

Cette politique d'accompagnement dans les écoles n'est pas une obligation légale, mais à Saint-Martin-d'Hères nous voulons que tous les enfants sachent nager et skier au sortir de leur parcours en école primaire.

Les activités sur le temps extrascolaire sont de trois types :

- les activités de l'école municipale des sports (EMS) enfants régulières. Ces actions ont lieu tous les mercredis après-midi, toute l'année et concernent près de 350 enfants et 24 créneaux différents. Ils se déroulent dans les gymnases mais également à l'extérieur de la commune notamment pour des activités de pleine nature ou natatoires. Elles engagent des dépenses de transport, matériel spécifique de montagne ou d'escalade, les locations de sites et de prestations.
- les stages sportifs pendant les périodes de vacances scolaires qui concernent en moyenne 300 enfants par période et se déroulent sur toutes les petites vacances scolaires (sauf fin d'année) et une grande partie des vacances d'été (juillet et dernière semaine d'août). Elles engendrent des dépenses de transport, matériel spécifique en fonctionnement ou investissement ou encore, parfois, en renfort d'encadrement.
- des stages sportifs d'une semaine avec nuitées, deux fois par an, pendant l'été, pour 16 adolescents par séjour. Ceci engage la commune pour le transport, les locations de sites, des prestations, l'alimentation...

À tous ces frais, comme pour les autres activités, s'ajoutent bien entendu les dépenses de personnel du service.

Sur les autres publics, les activités de l'école municipale des sports engendrant des dépenses pour du matériel spécifique, du transport si besoin, voire des prestations. Elles se déclinent de la façon suivante :

- les activités EMS Adultes accueillent plus de 650 personnes sur plus de 41 créneaux, toute l'année sauf pendant les vacances scolaires.
- les activités EMS Seniors concernent plus de 250 personnes, sur une vingtaine de créneaux, toute l'année.
- les activités EMS Jeunes (14/25 ans) sont des actions sportives de proximité en direction des 14/25 ans. Cette dynamique fonctionne toute l'année et se renforce pendant les périodes de vacances scolaires, particulièrement l'été et se fait en étroite collaboration avec les clubs sportifs de la commune et les structures de prévention voire avec les associations de l'éducation populaire (MJC).

Enfin, la ville propose des actions plus ponctuelles ou plus limitées dans le temps, parfois en partenariat avec des structures externes : six sorties familles à la journée (ski, voile, journée bien être, via ferrata, escalade), le challenge escalade en direction des usagers tous âges rassemblant plus de 200 personnes, mais aussi les volets sportifs de la Fête du parc, parcours Biodiversité, mois de l'accessibilité, Forum santé, Courseton, course ELA, les rencontres inter écoles, les actions contre l'obésité, les actions d'accompagnement d'un corps médical afin d'atténuer la lombalgie.

En 2020 la piscine municipale confirmera son ouverture dès le 18 mai pour accueillir les scolaires puis sera ouverte au public de façon progressive selon l'organisation suivante :

- Dès le 1^{er} juin ouverte au public entre 12 h - 13 h 30 et entre 16 h 30 et 19 h.
- Dès le 20 juin et jusqu'à début septembre l'ouverture au public sera de 10 h du matin jusqu'à 19 h. L'équipe s'organise pour une ouverture pendant le week-end du 13 juin en cas de canicule. Trois fois par semaine, la piscine accueillera des activités en direction des jeunes entre 19 h 15 et 20 h 30.

Les subventions aux associations sportives, indispensables pour la bonne vie du mouvement associatif sportif, font désormais l'objet de conventions et de contrats d'objectifs et de moyens pour les 19 clubs les plus structurés de la commune. Ceux-ci ont été signés pour trois années sportives, entre 2017 et 2020 et seront reconduits d'une année supplémentaire afin de permettre le renouvellement triennal dans de bonnes conditions (et non pendant la période électorale).

Cette pérennisation permet ainsi aux clubs de se projeter sur des projets à moyen terme en garantissant un équilibre budgétaire. Ce dispositif ne modifie en rien les obligations de contrôle et de suivi budgétaire et exige que les clubs fournissent leurs bilans annuels (référentiels sportifs) de manière à permettre à la ville de mesurer l'impact des subventions, l'évolution qualitative et quantitative des associations sportives et, le cas échéant, de rediscuter avec eux sur les modalités de partenariat avec la ville.

La création des "Bons sports Martinérois" s'est révélée adaptée puisqu'ils ont concerné 214 enfants et jeunes (et 132 familles). Pour mémoire, ce dispositif municipal ciblait en 2019 les enfants et les jeunes martinérois de 6 à 17 ans, adhérents à l'un des 14 clubs en contrats d'objectifs et de moyens avec la ville, et dont le quotient familial était inférieur à 600 €, en leur permettant de bénéficier d'une allocation de 45 € par enfant.

Le nombre de BSM par club est cohérent : ceux comptant le plus de jeunes licencié-e-s enregistrant un volume important : le club "SMH Football Club" a ainsi accepté 76 bons, l'ESSM Kodokan 41, le basket 18, le taekwondo 17, la boxe 13, la gymnastique 10.... Ce dispositif sera donc reconduit avec quelques ajustements sur sa mise en place en partenariat avec les clubs.

Ce dispositif est confirmé en 2020 avec des moyens supplémentaires permettant d'élargir le nombre de familles qui pourront y avoir accès (le quotient familial "plafond" passe de 600 € à 700 €), et de majorer l'aide apportée en la passant de 45 à 50 €.

Enfin, le plan pluriannuel d'investissement (développé ci-dessous) prévoit un nombre très important d'interventions en milieu sportif et notamment le démarrage des travaux du gymnase Voltaire, destinés à soutenir l'activité sportive des publics scolaires et des martinérois.

Le soutien au tissu associatif

La diversité des associations présentes sur notre territoire est une véritable richesse pour notre ville. Ce tissu associatif, encore particulièrement dynamique malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées par les différentes collectivités territoriales, est le fruit d'un long travail mené par des bénévoles passionnés et d'une politique municipale forte en faveur de la promotion et du développement de l'engagement citoyen.

Ces associations sont génératrices du lien social et actrices du mieux-vivre ensemble dans la ville. Elles occupent une place essentielle dans le quotidien des Martinérois. C'est la raison pour laquelle elles participent également largement à la dynamique événementielle de promotion de la ville.

Par l'intermédiaire de ses services, la ville apporte son soutien à toutes ces associations en leur apportant au quotidien :

- *un accompagnement logistique et technique (prêts de salles, de matériel, mise à disposition de locaux permanents et/ou réguliers d'activités et de stockage),*
- *des travaux réguliers d'aménagement et de rénovation des bâtiments utilisés par les associations,*
- *un soutien pour la mise en œuvre de leurs manifestations (accompagnement de nombreux services municipaux (vie locale, techniques, hygiène, réglementation, police municipale),*
- *la possibilité de se rencontrer et réfléchir ensemble sur des thématiques souhaitées, avec ou non une intervention extérieure lorsque nécessaire (formation aux dirigeants associatifs), créant ainsi une réelle dynamique associative,*
- *le forum des associations pour 2020 (réurrence une année sur deux)*
- *ainsi que des subventions pour fonctionnement et projet : **1 769 241 € de subventions prévues en 2020 pour l'ensemble du tissu associatif martinérois, en augmentation de 66 000 € par rapport à 2019 à périmètre constant (sachant que la subvention à la mission locale n'est plus versée puisque la compétence a été transférée à la Métropole, ainsi que le financement de la subvention d'un montant de 262 000 € au total).***

En parallèle à ces partenariats directs, la ville mobilise également les associations autour de la définition et de la mise en œuvre d'une politique événementielle ambitieuse et dynamique destinée à valoriser ses politiques publiques, à soutenir la création, la vitalité et la croissance de la vie associative, à faire évoluer les consciences et à renforcer l'attractivité de la ville.

Dans un contexte social et économique qui a affaibli les associations, où les exclusions et les inégalités n'ont cessé de s'accroître, et où il y a un enjeu crucial à retrouver de la cohésion sociale et à investir dans les transitions vers une économie plus juste et plus soutenable.

Près de 152 k€ de charges à caractère général (+ 17 000 € par rapport à 2019), hors coûts de communication et de restauration, de location et installation de structures, sont déployés pour l'organisation des 8 manifestations "phares" de la ville et des projets événementiels exceptionnels : Marché aux fleurs, Bal de la Liberté, Foire verte du Murier, Parc en Fête, Bal-feu d'artifice du 13 juillet, 2 Challenges inter-quartiers, le marché de Noël, les 6 descentes de père Noël en rappel le long des immeubles dans 6 quartiers de la ville et les visites des illuminations de la ville en petit train (sur 3 soirs).

À ces rendez-vous réguliers s'ajoute en 2020 deux événements exceptionnels : les 30 ans de la foire verte du Murier et l'inauguration de la miellerie.

Au cours de l'année 2019, afin de mieux coordonner les besoins des associations avec la logistique communale et le calendrier des manifestations, le secteur "Prestations et Matériels", a été rattaché au service Vie Locale et Événements. Il assure un accompagnement technique auprès des services de la ville et des associations, aussi bien dans le prêt de matériels que pour des prestations techniques (petits déménagements, mise en place des bureaux de vote, livraison et mise en place du mobilier, transports occasionnels à la déchetterie et réaménagements de classes).

En complément de ce secteur, l'appel à des prestataires extérieurs pour les montages/démontages de tentes et de podiums-scènes sera reconduit en 2020.

Ce service bénéficiera de moyens en fonctionnement et en investissement destinés à permettre la réparation et le renouvellement du petit matériel, ainsi que la location de certains matériels techniques. En outre, le camion hayon permettant le transport du matériel sera renouvelé en 2020 afin de permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions possibles.

L'action en faveur des associations passe également par la mise à disposition d'équipements de grande qualité dont L'heure bleue et l'Espace culturel René Proby (désormais doté d'une billetterie en ligne). À noter que des réflexions sont d'ores et déjà en cours pour élaborer un programme de réhabilitation de L'heure bleue entre 2020 et 2025 afin de renforcer l'attractivité de ce lieu et de le moderniser en le dotant notamment d'outils numériques plus adaptés. 2020 verra également le déploiement du portail numérique associatif permettant aux associations de réaliser leurs démarches en ligne notamment pour la gestion de leurs subventions et la location des salles, et permettra de partager le répertoire associatif de la ville.

Un contrôle régulier, gradué et systématique des associations subventionnées est mis en œuvre depuis 2019 et permet de mesurer les situations financières de chacune des associations.

Le partenariat avec la MJC fait l'objet d'une évaluation régulière qui se prolongera en 2020 avant d'entamer le travail de reconduction de la convention qui arrive à échéance en 2021.

Compte tenu du poids du financement municipal et de l'enjeu que représente l'éducation populaire pour la ville de Saint-Martin d'Hères, le suivi de cette convention est rigoureux. La ville a rappelé à plusieurs reprises son souhait que les activités de la MJC touchent prioritairement le secteur de la jeunesse (11-17ans), dans la continuité des actions mises en œuvre par la ville pour les enfants en centre de loisirs.

Elle a également insisté sur l'importance d'une répartition géographique équilibrée et exhaustive des activités de la MJC sur l'ensemble du territoire de la ville, ainsi que d'une bonne coordination des événements et des actions de la MJC avec celles de la ville (et réciproquement), de façon à éviter les concurrences et/ou les doublons, et à faciliter les mutualisations.

Le CCAS et les partenaires institutionnels de la ville

La subvention au CCAS sera identique à celle de 2019 : 2 858 000 €. Le transfert de la compétence insertion est neutralisé à la fois pour la ville et pour le CCAS : les dépenses du CCAS ont diminué du fait du transfert d'agents et de missions, et en contrepartie, la subvention de la ville a diminué du même montant (211 000 €). Pour la ville, cette diminution est équilibrée par la diminution de l'attribution de compensation versée par la Métropole.

La ville confirme son engagement en terme de politique de solidarité. Face aux multiples facteurs d'exclusion, l'action sociale locale représente en proximité pour les habitants une réponse de prévention, de cohésion sociale et de soutien face aux difficultés sociales.

Le CCAS développe et adapte également les services permettant d'accompagner les personnes âgées et leurs familles dans les problématiques du vieillissement à domicile.

Le contingent du SITPI est prévu à un niveau légèrement inférieur à 2019 : 388 200 € (-3%), les discussions en cours n'ayant pour l'heure pas d'impact majeur sur la relation financière mais une amélioration de la qualité des prestations est observée.

Une réflexion est menée au sein du SITPI pour une évolution de ses statuts et de ses missions et devrait

aboutir courant 2020 à une modification des statuts actuels du syndicat. Dans ce cadre, la ville souhaite que le montant du contingent soit directement lié aux prestations réalisées et non plus conditionné par des bases forfaitaires et démographiques.

3.3. Développement durable urbain

En matière environnementale, la ville s'est fortement engagée à travers la mise en œuvre de la transition énergétique et la sensibilisation des agents municipaux et du grand public.

La thématique "biodiversité" prend une place importante dans ce BP 2020 suite au déploiement progressif des actions de la stratégie cadre pour la biodiversité, adoptée par le conseil municipal en 2019 : Rucher aux Anguisses, plan de gestion différenciée des espaces verts, parcours santé-biodiversité...

La thématique "mobilité" connaît aussi un accroissement avec un encouragement du report modal des agents lors de leurs déplacements professionnels. (acquisitions de 6 vélos en 2020).

La thématique "éducation à l'environnement" touche un public varié et mobilise de nombreux partenaires internes (culture, action sociale, enfance...) et externes (associations environnementales, Métropole, Alec, universités,...).

Enfin, la thématique "risques" présente un budget stable avec des outils élaborés lors des précédents exercices budgétaires (enveloppe pour la conduite d'un exercice, la formation et l'accompagnement du périscolaire pour les exercices dans les groupes scolaires, ainsi que pour le renouvellement des trousseaux des maîtres PCS et PPMS afin de les garder complètes.

Pour l'année 2020, cette dynamique sera poursuivie et elle prendra les formes suivantes :

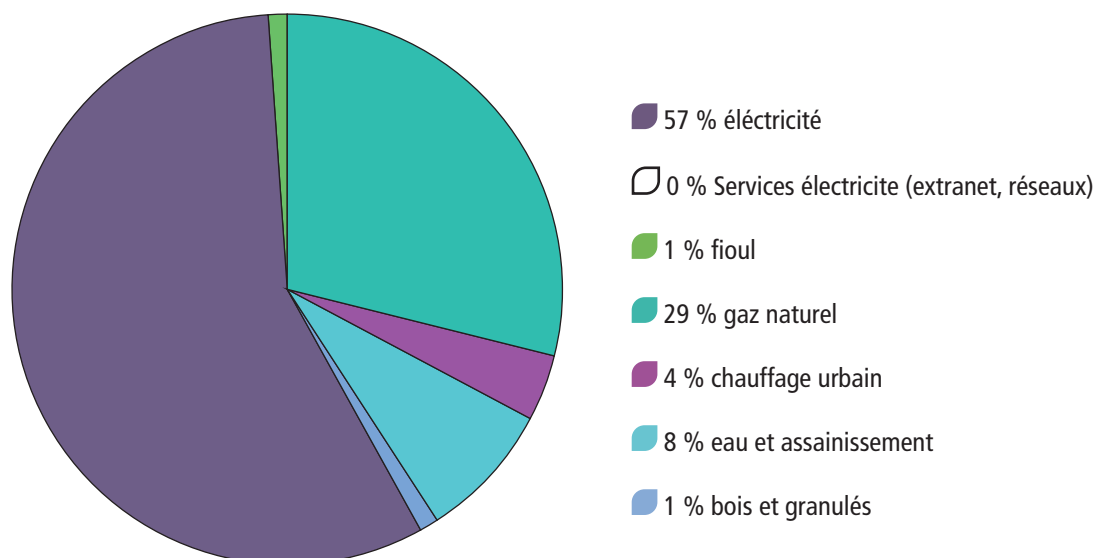
- *en matière de climat* : construire le nouveau plan climat communal 2020 - 2026, pour s'engager dans le plan climat air énergie métropolitain (approuvé fin 2019) et déployer les actions sur cette période.
- *en matière d'énergie* (- 170 403 € au BP 2020 par rapport au BP 2019) : la ville poursuit un travail assidu et déterminé en matière de maîtrise de la consommation énergétique en mobilisant les services en interne et à travers un partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat. Elle souhaite déployer le schéma directeur des chaufferies de la ville et définir une réponse structurée autour du confort d'été, de rechercher les subventions mobilisables pour la mise en œuvre de la transition énergétique du patrimoine ville (Certificats d'économie d'énergie, Fonds Chaleur pour la chaufferie Bois...).

À noter que les modalités de cotisation auprès de l'Alec vont évoluer dès janvier 2020 suite à la transformation de l'entité en SPL. La ville a acté une prise de participation au capital de la future SPL de 40 000 € qui lui permet de siéger au sein du conseil d'administration de la SPL.

Le budget énergétique englobe l'approvisionnement en énergie et eau des équipements communaux (parc bâti et éclairage public). Les types d'énergie sont l'électricité, le gaz naturel, le chauffage urbain, le fioul domestique et le bois.

Ce budget intègre aussi un contrat avec EDF pour le suivi extranet (consommations, factures) et une enveloppe prévue pour les suppressions de coffrets électriques qui ne sont pas compris dans les opérations sur le patrimoine bâti.

RÉPARTITION DU BP 2020 EN FONCTION DES TYPES DE FLUX



Le BP 2020 proposé tient compte des dépenses réalisées ces 3 dernières années. Il tient compte des évolutions du coût de l'énergie connues au moment de son élaboration. Même si la rigueur climatique ne peut être fixée pour l'année 2020, ce budget l'intègre à un niveau identique à la moyenne observée sur les trois dernières années.

Enfin, les chantiers ont aussi un impact sur ce budget (installations de modulaires, augmentation de surfaces, changement d'énergie de chauffage,...) et sont donc pris en considération. Par exemple, les travaux prévus sur le gymnase Voltaire comprenant l'isolation thermique du bâtiment prévoient un gain en exploitation de 3 400 €. En matière d'eau et d'assainissement, un travail de regroupement de factures a été effectué pour faciliter le paiement des factures. Cependant, le suivi des consommations d'eau demeure fastidieux car les outils de suivi de la SPL ne sont pas adaptés aux collectivités.

Pour le combustible bois et granulés de la nouvelle chaufferie de L'heure bleue, la prévision budgétaire du BP 2020 est affinée après la première saison de chauffe. Les consommations observées permettent une légère baisse du budget. Le bilan de la première saison est en effet très positif et en parfaite adéquation avec les prévisions du bureau d'étude.

Pour le chauffage urbain, l'abonnement du groupe scolaire Voltaire diminue de 1 000 € / an au regard du calcul basé sur les consommations énergétiques des trois dernières années. Le montant prévu en 2020 est de 40 000 €, il concerne notamment le chauffage pour le groupe scolaire Voltaire, la boîte à jeux et les locaux des espaces verts de la ville.

Les consommations électriques de la ville sont évaluées à 830 337 € en 2020 (en baisse de -96 663 € par rapport à 2019, soit -10%), incluant la consommation d'électricité pour les bâtiments et l'éclairage public.

Suite à l'attribution du marché de l'électricité au 1^{er} janvier 2019, la ville a désormais trois fournisseurs d'électricité (Total, EDF et Enercoop). À noter que les factures de Total n'ont pas été soldées en 2019 car la conformité des factures a été jugée comme insatisfaisante par les services municipaux et la Trésorerie Principale. Ces dépenses seront rattachées et leur paiement interviendra dans le courant de l'année 2020.

Les chantiers qui auront un impact, à la hausse, sur la ligne "électricité" sont les suivants :

- groupe scolaire Curie élémentaire : +170 m² environ de surface supplémentaire (2 classes + restaurant),
- maison de quartier Romain Rolland et groupe scolaire Vaillant Couturier : installation d'un système de ventilation,
- la climatisation des 2 espaces petite enfance est prévue pour fin août 2020. Pas d'incidence sur le BP 2020.

La consommation en gaz naturel pour le chauffage des plus gros sites du parc bâti communal représente 450 000 € en 2020, en diminution de -50 000 € au vu du réalisé des précédentes années.

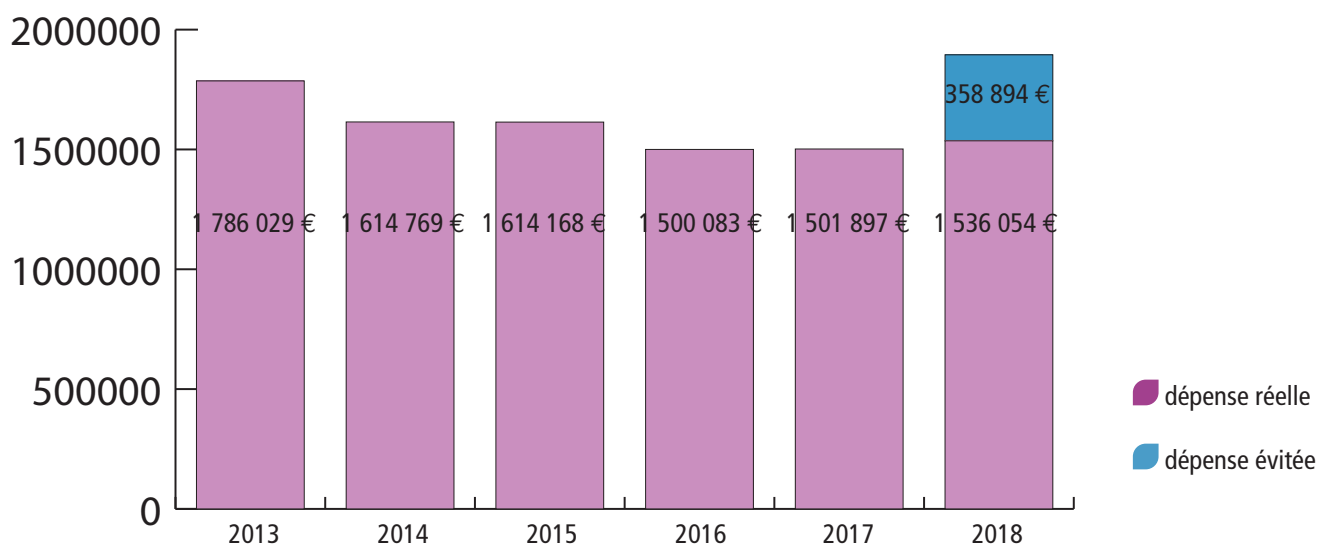
Les chantiers qui auront un impact sur la ligne "gaz naturel" sont les suivants :

- hausse de dépenses : groupe scolaire Curie élémentaire : +170 m² environ de surface supplémentaire (2 classes + restaurant),
- baisse de dépenses : remplacement de la chaudière du groupe scolaire Condorcet en 2019, travaux d'isolation thermique + changement de menuiseries du groupe scolaire Vaillant Couturier

En matière énergétique, la ville de Saint-Martin-d'Hères mène un important programme de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux et de son parc d'éclairage public qui a permis, depuis 2006, de baisser de 30% les consommations énergétiques et les rejets de CO₂. Elle a également élaboré un schéma directeur des chaufferies qui projette, entre autre, une sortie à 100% du fioul à très court terme, ce qui permettra une transition énergétique vers le combustible bois en circuit court.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le BP 2020 proposé en matière de fluides, d'un montant total de 1 494 598,14 € est à la baisse de -10,2% par rapport au BP 2019 (- 170 403 €).

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DEPUIS 2013



- **en matière de biodiversité** : poursuivre le déploiement de la stratégie cadre de la biodiversité 2019-2023 avec notamment la réalisation d'un 3^e rucher communal aux Anguisses. La somme proposée en fonctionnement pour 2020 est de 6 000 € permettant notamment d'effectuer l'entretien courant de la forêt. En outre, après l'élaboration de la cartographie des espaces verts nécessaire pour construire le plan de gestion différenciés des espaces verts gérés par la ville, la construction de ce plan sera lancée en 2020. Enfin, une ligne budgétaire de 6 500 € est prévue afin de solliciter les associations environnementales LPO et Gentiana sur la faune et la flore. Le service Environnement aura en effet besoin d'une expertise environnementale lors du déploiement des projets 2020 (agriculture urbaine, parcours santé-biodiversité, éducation à l'environnement...).
- **en matière de déchets**, le budget 2020 est en légère augmentation par rapport à 2019. Un avenant sera pris pour diminuer la redevance une fois le déploiement du tri dans les écoles et les autres bâtiments communaux effectué. L'objectif affiché de la ville est de poursuivre le travail pour réduire le volume de déchets de l'administration (ex : lutte contre le gaspillage alimentaire, plan d'actions de réduction du papier), et de généraliser le recyclage, permettant d'agir sur le montant de la redevance spéciale. Une nouvelle ligne est également prévue pour accompagner les associations/habitants dans leurs initiatives de ramassage de déchets (achat de gants de manutention, pinces, sacs poubelles). Le principe est d'équiper uniquement les associations/administrés martinérois ou ceux qui justifient d'une action sur Saint-Martin-d'Hères en leur demandant de nous préciser les jours d'intervention. Pour information, en 2019, la ville a été sollicitée à cinq reprises pour des opérations de nettoyage.
- **en matière d'éducation à l'environnement**, le service prévoit de mobiliser les services municipaux et partenaires externes (associations, acteurs du domaine universitaire,...) autour du Bon Plan du développement durable sur la thématique 2020 qui est le changement climatique, et d'impulser une dynamique pour que chaque agent prenne conscience de la nécessité de développer les gestes respectueux de l'environnement au bureau.
- **en matière d'achat public durable**, de poursuivre la dynamique d'exemplarité engagée par la commune.
- **engager les expérimentations**, notamment sur le secteur culturel, visant à rendre la collectivité encore plus vertueuse en terme d'impacts environnementaux
- **en matière de mobilité**, de poursuivre le plan de déploiement du plan mobilité M'Pro afin que chaque agent puisse avoir accès aux modes alternatifs lors de ses déplacements domicile-travail et professionnels, de travailler sur la flotte de véhicules municipaux. La volonté de la ville est de prendre en compte la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE). Le budget 2020 prévoit ainsi l'augmentation du nombre de vélos à usage professionnel (6 vélos) afin d'équiper les agents du périscolaire et augmentation de 100 € pour le challenge mobilité.

Poursuivre les actions favorisant la transition énergétique

Dans le cadre de la gestion du parc auto, la ville s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement du renouvellement des véhicules en intégrant les enjeux environnement et la volonté d'introduire encore plus d'alternatives dans la mobilité du personnel au travail.

La ville poursuit la mutualisation et l'optimisation de son parc automobile pour respecter les nouvelles réglementations présentes ou à venir tout en continuant d'en maîtriser les coûts et d'assurer le confort et la sécurité des agents.

L'enveloppe de renouvellement des véhicules inscrite dans le cadre d'une AP/CP va augmenter en 2020 pour passer à 400 000 € et va se prolonger jusqu'en 2025. Celle-ci devrait contribuer à accompagner les stratégies d'achat de la collectivité avec la perspective de la fin du diesel en 2025, les zones à faibles émissions (ZFE), etc... Le renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules plus propres se poursuit progressivement.

Une réflexion est menée pour trouver des alternatives au diesel. Des études sur les évolutions tel que le GNV, l'hydrogène seront faites pour pallier aux véhicules diesel. Des aides de l'État, de la Région devraient permettre aux collectivités de passer ce cap important tout en atténuant les dépenses à venir. Les acquisitions annuelles en 2020 se répartiront de la façon suivante : 60% de véhicules aux carburants alternatifs (électrique, GNV, etc...), 30% de véhicules à essence, 10 % de vélos électriques.

Les actions mises en œuvre pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux se déclinent comme suit :

- *poursuite de la mise en place d'une nouvelle stratégie pour le renouvellement du parc de mobilité, tant en matière énergétique qu'en termes de gestion : instauration d'une mixité alliant achat et location. Des locations sont envisagées en 2020 pour tester sur de courtes durées d'autres typologies de motorisation et vérifier leur compatibilité avec les besoins et les usages des services de la ville.*
- *poursuite du dispositif de rajeunissement du parc des véhicules les plus anciens tout en s'interrogeant sur l'utilité de renouveler chaque véhicule.*
- *poursuite de la procédure de revente des véhicules par le biais du site des enchères des collectivités et établissements publics "Webenchères".*

La mise en place de la mutualisation des véhicules depuis 2013 continue à s'appliquer avec l'objectif d'optimiser l'utilisation des véhicules et de réduire, de façon significative, la taille du parc.

Pour finir, le plan de déplacements professionnels est toujours de rigueur et il contribue à développer l'usage des transports en commun et des autres modes alternatifs (location Métro vélo, Citiz).

La ville est également impliquée dans la prévention des risques naturels et technologiques : il s'agira de maintenir l'opérationnalité du Plan communal de sauvegarde en se dotant des moyens techniques nécessaires et en coordonnant un exercice de simulation et d'assurer une veille sur la résilience du territoire.

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité des projets engagés depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la ville le 24 mars 2017. En effet, avec l'avènement de ce nouveau document d'urbanisme, certains projets qui avaient été mis en attente sont relancés, comme le projet Voltaire ou celui de Langevin (dont une acquisition foncière reste à faire). D'autres projets d'initiatives privés dans le tissu urbain diffus, accompagnés par la ville afin de garantir leur bonne intégration et acceptation, permettront également la réalisation de logements et l'arrivée de nouveaux habitants.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé fin 2019, et le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) dont l'arrêt et l'enquête publique ont eu lieu au second semestre 2019 sera approuvé début 2020.

Des éléments complémentaires en termes d'aménagement sont présentés dans le point 3.1.

3.4. Habitat, cadre de vie et citoyenneté

En termes de prévention et médiation, il s'agira de mettre en œuvre le plan d'action défini en 2019 autour des axes stratégiques suivants : prévention à la sécurité routière, prévention en direction des mineurs, prévention et lutte contre les violences faites aux femmes.

Sur ce dernier thème, un protocole d'accompagnement des victimes ainsi qu'un plan de formation en direction des agents territoriaux Ville et CCAS sont en cours de rédaction.

Dans le domaine du logement, le service municipal développe la politique communale de l'habitat en lien étroit avec la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du Plan local de l'habitat.

Au quotidien, il développe différentes missions :

- mission de service public d'accueil et de gestion de l'offre et de la demande de logement dans le cadre du pilotage métropolitain,
- mise en œuvre de la Convention intercommunale d'attribution,
- conduite d'un partenariat renforcé avec le secteur privé du logement, notamment dans le cadre des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), des Programmes opérationnels préventifs d'accompagnement des copropriétés (POpac) et du dispositif Mur/Mur,
- suivi du Programme local de l'habitat de l'agglomération (PLH)
 - suivi de l'évolution du parc de logements (publics et privés) sur la commune
 - suivi des programmations et réhabilitations de logements publics et privés
 - suivi des programmes de construction de logements en lien avec la direction aménagement,
- Gestion du patrimoine de la ville, (logements, garages, jardins familiaux et rucher collectif) en lien avec son environnement et la gestion urbaine et sociale de proximité.

Pour 2020, les principales perspectives sont :

- mise en œuvre du plan quinquennal du logement d'abord,
- poursuite de la réalisation des objectifs d'attribution et accompagnement de la livraison des programmes neufs,
- mise en œuvre des projets définis dans le cadre du plan d'action QPV pour renforcer l'attractivité locale,
- poursuivre le travail mené pour l'accompagnement du parc privé :
 - phase de déploiement du dispositif Mur/Mur2, deux copropriétés sont en phase travaux (115 logements) et huit autres ont choisi un maître d'œuvre (668 logements),
 - Accompagnement renforcé des 18 copropriétés de Renaudie et démarrage de l'OPAH pour trois d'entre elles soit 75 logements,
 - Mise en œuvre des actions définies dans le cadre du Plan initiative copropriétés,
 - Finalisation du plan d'intervention pour l'accompagnement à la réhabilitation de la copropriétaires de Champberton, soit 120 logements,
 - Accompagnement de l'entrée dans le dispositif OPAH pour les copropriétés Eparres et Malfangeat,
- poursuivre le travail d'accompagnement de la réhabilitation du parc public :
 - logements Pluralis de la copropriété Champberton,
 - projets de l'Opac dans le cadre de l'ex parc ville,
 - démarrage du travail avec la SDH sur le site Jules Vallès,
 - travail avec le LPV sur le devenir des Platanes.

Dans le domaine de la politique de la ville, les principales perspectives 2020 sont la mise en œuvre et la coordination des actions de renouvellement urbain dans le cadre de la convention ANRU, qui a été signée en mai 2019, en faveur du projet de territoire Renaudie/Champberton/La Plaine (cohérence entre la recherche de financement et les enjeux de ce quartier).

Pour 2020, la poursuite des travaux sur les espaces extérieurs de Champberton, le démarrage d'une nouvelle phase sur les espaces extérieurs de Renaudie et la réhabilitation du gymnase Voltaire seront les actions phares menées par la ville. Il s'agit également de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du contrat de ville et du Protocole d'Engagement Renforcé Réciproque qui permet de proroger le contrat de ville jusqu'en 2022. Enfin, en lien avec le service aménagement, le projet de renouvellement urbain du secteur des Eparres se poursuit (rénovation de l'habitat et structuration des espaces extérieurs gestion des jardins).

Les montants prévus en entretien et maintenance sur ces espaces extérieurs sont :

- **Pour les espaces verts (230 k€) :** achat de petit outillage divers (pelles, râteaux, sécateurs...), de fournitures diverses (terreau, engrais, ciment, fleurs, arbustes, arbres, barrières bois,...), pièces de jeux extérieurs pour enfants, location, maintenance et rotation de certains jeux extérieurs pour enfants, contrôles des aires de jeux, contrôles de l'état phytosanitaire des arbres, maintenance de la fontaine du parc Jo Blanchon, réparation du matériel espaces verts (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs,...),...

- **Pour l'espace public (80 k€)** : achat de petit outillage divers (outils divers à main), de fournitures diverses (ampoules, câbles...), réparations sur les réseaux d'éclairage public.
- **Propreté urbaine (60 k€)** : achat de petits outillages (balais, pinces...), de fournitures diverses (sacs pour les déjections canines, fils de débroussailleuse...), contrats de prestations (nettoyage des conteneurs de la ville, mise à disposition de bennes si nécessaires, désherbage par entreprise), réparation de l'outillage tels que les souffleurs, débroussailleuses
- **Maintenance voirie (104 k€)** : achat de petits outillages (balais, pelles...), de fournitures diverses (ciment, mâts, sel de déneigement...), contrats de prestations (nettoyage et maintenance des WC publics, fauchage de certains talus communaux), abonnements (logiciel de DICT, Météo France pour le déneigement...), contrôle des réseaux d'assainissement communaux, réparations sur les réseaux communaux

De plus, en 2020 l'équipe de gestion urbaine et sociale de proximité développera ses missions générales d'amélioration du cadre de vie en lien avec la participation des habitants et celle d'animation et de gestion technique des jardins familiaux et du rucher collectif.

Les actions prioritaires de l'équipe s'orienteront sur différentes problématiques :

- poursuivre avec les partenaires le travail d'expérimentation de réduction des dépôts d'objets encombrants et d'amélioration de la gestion des ordures ménagères (sur Champberton, Jules Vallès, Essartière);
- poursuivre le travail d'enlèvement des tags et proposition d'un temps de décryptage sur les cultures urbaines et arts graphiques,
- co-construire avec les habitants des projets qui contribuent au bon fonctionnement et la mise en valeur d'un quartier (ateliers mosaïque, tricotage urbain, street art),
- accompagner le projet de renouvellement urbain,
- dans le cadre du projet ANRU et du plan attractivité locative du QPV, création d'un appartement témoin sur Renaudie (co financement Banque des territoires ANRU),
- participer à la structuration des espaces extérieurs des Eparres dont la transformation des parcelles en jardins familiaux,
- poursuivre les actions d'accompagnement des jardins familiaux et notamment sur le site Daudet afin d'améliorer le fonctionnement.

La mission égalité a pour objet principal de coordonner et animer le travail partenarial entre les services de la ville et avec les différents partenaires extérieurs.

Dans ce cadre différentes actions seront mises en œuvre :

- développement de deux actions phares sur thématique LCD en lien avec les partenaires du réseau,
- participation aux semaines d'information de la santé mentale 2020 à Saint-Martin-d'Hères dont le thème est la lutte contre les discriminations,
- mise à jour du rapport annuel et obligatoire de situation égalité femme/homme au sein de la collectivité (mise en valeur des actions de services et préconisations),
- mobilisation des acteurs et organisation de la journée internationale des droits des femmes,
- poursuite du travail sur "genre et espaces publics" avec une proposition de travail sur les usages et fonctionnements des cours de récréation.

3.5. Ressources et moyens

Le budget de la maintenance du patrimoine est stable par rapport à 2019, à hauteur de 700 k€. Pour l'année 2020, un marché a été réalisé pour faire face aux nettoyages de fin de chantiers, aux frais de gardiennage ponctuel pour les opérations en phase travaux, y compris celles liées à l'Ad'AP.

En matière d'informatique, 2020 continue le cycle de stabilisation du Système d'information (SI) engagé en 2019. La commune s'engage vers le développement du numérique, objectif affirmé de la municipalité, avec la dématérialisation et le déploiement du Wifi dans les bâtiments publics. La municipalité ré-affirme également son attachement à privilégier les logiciels libres.

Pour répondre à ces objectifs, et compte-tenu des choix effectués par la commune en matière de gestion des systèmes d'information, il est nécessaire de poursuivre l'effort consenti en 2019 avec le maintien du budget de fonctionnement : faire appel à des prestations de service pour accompagner les services à stabiliser le système et répondre aux besoins d'innovation numérique en mettant en œuvre les outils de communication moderne avec les usagers, les services de l'état, la Métro, continuer à promouvoir les logiciels libres, sans licences, mais nécessitant un volume de prestations d'intégration important.

Le déploiement des outils numériques engage également en 2020 des acquisitions et la modernisation des équipements communaux pour proposer des infrastructures et un SI de qualité, représenté dans une enveloppe annuelle de 320 k€ désormais votée en AP/CP. Celle-ci comprendra :

- une enveloppe récurrente de 30 k€ consacrée aux écoles pour la modernisation des outils support de pédagogie,
- le déploiement des services numériques dans des établissements proposant des services à la population, avec notamment l'évolution vers le haut débit,
- la poursuite de l'harmonisation des outils informatiques,
- le maintien d'un niveau d'équipement performant (matériels bureautiques, infrastructures de communications ou socles d'hébergement).

Lorsque la modernisation des infrastructures réseaux et système sera effectuée, d'ici juin 2020, les services entameront une étude d'urbanisation du système d'information en particulier sur les outils des services pour la gestion de la relation citoyenne et sur tous les services en lignes.

"Préparer aujourd'hui le système d'information pour s'engager vers l'innovation numérique"

Dans un contexte marqué notamment par de fortes contraintes budgétaires imposées aux collectivités depuis plusieurs années, **la ville a élargi le périmètre des missions de contrôle et d'accompagnement des politiques publiques en créant une Direction de la gestion optimisée.**

Cette direction, rattachée directement au Directeur général des services, regroupe désormais les missions de contrôle de gestion externe et interne, d'accompagnement des services et d'audit interne. Elle est également chargée d'appuyer le Directeur général des services dans le traitement des dossiers métropolitains et d'assurer le suivi transversal de ces dossiers auprès des différents services et directions de la ville.

Le contrôle de gestion externe s'est attaché au cours de l'année 2019 à structurer la méthodologie des contrôles des associations, afin d'accompagner les associations bénéficiaires de subventions municipales, et pourra ainsi étendre ses analyses en 2020 à l'ensemble des associations selon un contrôle et un suivi gradués.

La fréquentation du service de l'état civil et démarches citoyennes reste à un niveau élevé. Le poids des compétences transférées depuis la loi de justice du XXI^e siècle est lourd pour le service et la montée en puissance du dispositif Comedec est très chronophage.

Le projet Comedec (Communication électronique des données de l'état civil) est un projet initié dans le cadre de la sécurisation des titres.

C'est un dispositif majeur de l'action de modernisation de l'État. qui permet l'échange dématérialisé de données d'état civil entre :

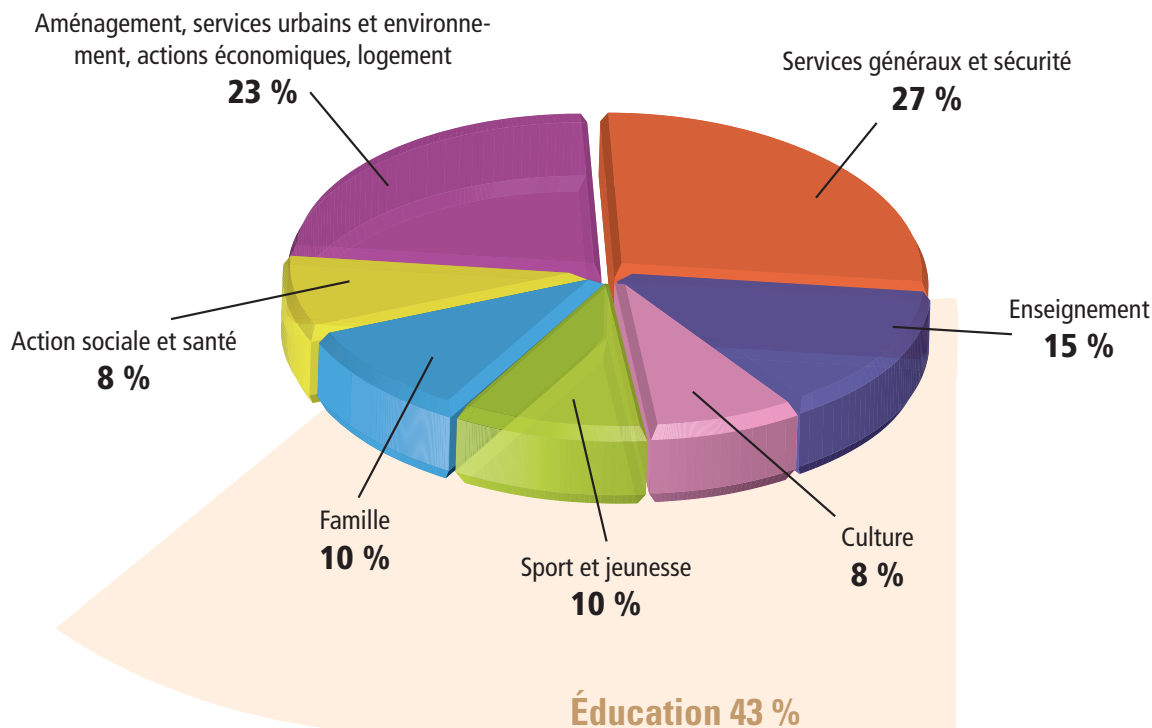
- les destinataires des données d'état civil (administrations et notaires)
- les dépositaires de ces données (mairies et service central de l'état civil de Nantes).

Ces échanges concernent aujourd'hui les actes de naissance, mariage et décès suite à une demande de passeport ou provenant d'un office notarial.

Pour faire face, plusieurs agents ont été formés. Cette activité, notamment en direction des notaires, fait l'objet d'une aide de l'État à hauteur de 0,50 € par acte traité pour un notaire ainsi que d'une partie fixe annuelle de 3 000 € pour la ville. Son coût réel est bien entendu très supérieur à ces chiffres.

Par ailleurs, la réforme électorale a également engendré une forte activité pour le service.

RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION SUR LE BP 2020 :



4 - Investissements

Grâce aux efforts réalisés pour contenir ses dépenses de fonctionnement, la ville peut augmenter significativement chaque année sa capacité d'investissement, et peut même le faire, pour l'instant, en poursuivant simultanément une stratégie de désendettement marqué.

Pour 2020, les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 24,76 M€, **dont 16,98 M€ de dépenses d'équipement qui vont directement valoriser le patrimoine de la ville et améliorer la qualité des services publics au bénéfice des martinérois (13,54 M€ en 2019).**

Pour les dépenses d'équipement, la capacité d'investissement de la ville a ainsi pu être augmentée de 3,45 M€ entre 2019 et 2020, soit + 25,4 %.

4.1. Développement urbain

Le travail se poursuit sur la réalisation du grand projet qu'est l'Écoquartier Daudet, rassemblant environ 435 logements en réponse à la forte demande en logements (dont un projet en habitat participatif), et venant structurer l'Est de la ville. La phase 1 est totalement livrée, la phase 2 le sera d'ici le printemps 2020. Quant à la phase 3, les travaux ont démarré. Le projet comprend également des locaux dédiés aux commerces et services de proximité, dont l'installation est prévue pour les premiers au printemps 2020. Un travail de suivi est par ailleurs mené en continu sur les aspects développement durable du projet, dans un objectif, notamment, d'obtenir le Label Écoquartier. Le solde de la participation de la ville, lissée sur trois années, est prévu en 2020 pour un montant de 405 401 €.

Le projet des Halles Neyrpic poursuit son avancement. Conformément au dernier Crac adopté pour la Zac Neyrpic, l'année 2020 doit permettre à la ville de récupérer l'avance de trésorerie faite au bilan de la Zac (6 M€), dès lors que le permis initial est purgé de tout recours et que le terrain peut être cédé.

Le risque de non réalisation s'est éteint, ce qui explique également la disparition de la provision pour risque qui apparaissait jusque-là en section de fonctionnement (1 M€), et qui n'a plus de raison d'être désormais.

Enfin, une première analyse pourra être faite sur les retombées fiscales attendues en fonction de l'aménagement des Halles, qui devraient intervenir à compter de 2023 et qui modifieront de manière importante la dynamique fiscale de la ville et sa prospective financière.

Afin de porter et défendre les grands objectifs et enjeux martinérois, de nombreux dossiers mobilisent fortement les élus et les services communaux en lien avec la Métropole :

- le Plan de déplacements urbains (PDU) a été approuvé fin 2019,
- la mise en œuvre d'une Zone à faibles émissions (ZFE) : la Métropole a mis en place en janvier 2017 une préfiguration de ZFE pour les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids-lourds (PL), la mise en œuvre opérationnelle s'est réalisée en 2019,
- le suivi du Programme local de l'habitat (PLH, voir infra),
- la mutation de la ZA des Glairons dans une stratégie globale d'aménagement : en 2018, une étude de programmation économique et de faisabilité urbaine, lancée par la Métropole, en partenariat avec la ville, a permis d'identifier le potentiel et les opportunités de développement d'une partie de la ZA des Glairons,
- le schéma directeur des espaces publics du secteur Péri et Glairons : la Métropole, ici encore en partenariat avec la ville, a lancé une étude pour la réalisation d'un schéma directeur des espaces publics sur les secteurs Péri et Glairons. L'objectif est d'écrire un schéma prospectif des aménagements des espaces publics routiers du secteur, permettant de faire le lien avec toutes les dynamiques urbaines en cours sur la ZA des Glairons et autour du secteur Neyrpic/Péri. L'étude intègre la question de la requalification paysagère, du stationnement et d'un schéma de circulation, l'objectif étant de réaliser un phasage d'interventions sur les espaces publics (requalification et création de nouvelles rues), doublé d'une approche financière,
- la requalification de la section centrale de l'avenue Gabriel Péri avec l'objectif de permettre sa transformation en boulevard urbain ainsi que le renouvellement du tissu urbain situé sur la rive nord, en lien avec la mutation de la zone des Glairons. Ce projet ne fera pas l'objet d'une Zac mais d'opérations privées (urbanisme d'opportunité).

Enfin, dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, les services municipaux travaillent sur différents projets et études (conception, suivi et coordination, accompagnement), notamment :

- prospective urbaine et veille foncière (un travail fin sur les parcelles du domaine privé de la ville sera effectué dans le cadre d'une valorisation / optimisation),
- le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui a été approuvé fin 2019,
- le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) dont l'arrêt et l'enquête publique ont eu lieu au second semestre 2019 et qui sera approuvé début 2020,
- les avancées du projet Neyrpic,
- la requalification des espaces publics de Champberton, en cours de réalisation,
- la requalification des espaces publics de Renaudie,
- l'aménagement de la Chronovélo,
- le suivi des aménagements cycles et transports en commun,
- le suivi des études de requalification d'espaces publics en lien avec la Métro,
- les travaux des Archives Départementales de l'Isère (en cours, livraison et ouverture au public prévues en 2020),
- la biodiversité et nature en ville (dossier labellisation, bande verte active, puits de Co2...).

4.2. Aménager la ville pour embellir le cadre de vie

Le budget 2020 poursuit l'objectif de créer du lien entre les habitants partageant des espaces communs.

Pour cela, il prévoit :

- de poursuivre des aménagements de places publiques communales et divers aménagements correspondant à de l'embellissement, de la mise en accessibilité et de l'optimisation du fonctionnement pour les services municipaux. Les espaces concernés sont notamment la place Paul Éluard (première phase), le square Aragon, les places Jeanne Labourbe et Pablo Picasso...
- de faire suite à des demandes lors des concertations comme la mise en place d'un WC public place de la Liberté
- d'accompagner certains projets de bâtiments comme par exemple les espaces extérieurs de la miellerie et la pose de préaux amovibles dans les écoles
- de poursuivre le remplacement, l'amélioration et la création d'aires de jeux : jeu PMR pour le parc Jo Blanchon, création d'une aire de jeux à Malfangeat, amélioration de l'aire de jeux Louis Juvet, remplacement des jeux à Danièle Casanova et André Malraux, remplacement de l'aire de jeu Louis Aragon.

Pour mémoire, les compétences d'embellissement et de création d'espaces verts sont restées à la ville. Seule la compétence relative à la gestion des arbres d'alignement a été transférée à la métropole. Le partenariat et la complémentarité entre les équipes des deux collectivités est particulièrement bon.

En 2020, le montant des travaux de petite maintenance dans ce domaine est de 61 k€ et comprend les travaux suivants:

- remplacement des plantations dans les platebandes placette Pasionaria
- pose de mobilier autour du Brumisateur
- plantations d'arbre dans les parcs et squares
- suite des aménagements paysagers avenue Gabriel Péri entre les rue Colonel Manhès et des taillées

Concernant la grosse maintenance, le montant au BP 2020 est de 164 k€. Il comprend des travaux correspondant aux demandes de la population, aux demandes du service pour résoudre des difficultés d'entretien ou de sécurité (normes des aires de jeux) et/ou en lien avec une démarche globale de développement durable: Sont ainsi prévus : le remplacement complet des sols souples sous les aires de jeux, en lien avec les contrôles effectués, la pose de bordures enherbées au parc Jo blanchon, le remplacement d'une clôture au square Monval, des aménagements anti-stationnement dans les bandes d'espaces verts avenue de la Mogne

Concernant l'éclairage public, les propositions d'intervention sont en adéquation avec la mise en place d'économies d'énergie (lutte contre la pollution lumineuse).

Le montant des travaux de petite maintenance s'élève à 138 k€. Il comprend :

- la mise en place de luminaires "leds" et de remplacements des mâts sur des cheminements piétons, sur le parking de la Crèche Allende
- des séparations de comptages (parc Jo Blanchon, centre aéré du Murier, heure bleue,...)
- ainsi que l'achat de mâts et matériels d'éclairage public

Le montant des travaux de grosse maintenance s'élève à 164 k€. Il comprend principalement :

- la pose de luminaire leds (place Lucie Aubrac, avenue de la Galochère, place Étienne Grappe...)
- des changements de mâts et luminaires leds place Karl Marx
- mise aux normes PMR de l'éclairage Inebria
- la sortie du domaine privé et la remise à neuf des mâts et luminaires rue du 19 mars 1962

Concernant les opérations identifiées dans le PPI, il y a comme chaque année l'achat d'illuminations de Noël (30 k€), le remplacement des sablés dans les squares pour faire face au "zéro phyto" (10K€).

Pour 2020 et sur plusieurs années, il est prévu d'effectuer des recollements des réseaux souterrains d'éclairage public pour une mise en conformité (20 k€). Le budget 2020 est marqué par des interventions sur diverses places publiques communales. Ces aménagements correspondent à de l'embellissement, de la mise en accessibilité et de l'optimisation du fonctionnement et de l'entretien pour les services municipaux. Parmi les places concernées se trouve la place Paul Éluard pour laquelle l'étude de la mise en place d'une halle couverte sera initiée en 2020 et débouchera sur un démarrage des travaux en fin d'année.

Dans le cadre schéma directeur des chaufferies sont prévus **les remplacements des chaudières les plus anciennes et l'abandon complet des systèmes fuel.** En 2019 la chaufferie de Condorcet a été remplacée et les études pour celle de l'église ont été engagées. En 2020 sont prévus les travaux de remplacement du système de chauffage de l'église et les études pour le passage au bois des chaufferies du Murier pour un montant évalué à 135 000 €.

Enfin, la ville a positionné plusieurs projets en matière d'amélioration du cadre de vie des quartiers politique de la ville qui bénéficieront d'un financement en 2020 dont ceux relatifs au financement ANRU 2.

4.3. Favoriser l'accès pour tous au service public

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), opération pluriannuelle lancée en 2016, se poursuit. Il s'agit d'un programme de travaux de mise en accessibilité des Établissements recevant du public (ERP) non accessibles à la date du 1^{er} janvier 2015. C'est un ajustement de l'environnement normatif du cadre bâti existant qui représente un temps complémentaire offert aux gestionnaires de patrimoine, en contrepartie d'une programmation de travaux, avec des engagements financiers associés.

Le patrimoine communal, constitué d'ERP et d'IOP (Installations ouvertes au public) est ainsi concerné par cet agenda, qui a été finalisé en juin 2016 et soumis à la validation des instances municipales, avant son dépôt pour instruction en préfecture, le 5 août 2016.

L'agenda a été bâti sur une période de 9 ans, de 2017 à 2025 avec une planification pluriannuelle des interventions dans les 118 ERP et IOP concernés, pour un montant total estimatif d'opération de 4,2 M€.

Cet estimatif comprend l'ensemble des travaux, ainsi que les prestations intellectuelles et frais divers liés à la

mise en accessibilité des équipements, mais ne prend pas en compte les éventuels projets de réhabilitation, mises en sécurité ou grosses maintenances du patrimoine.

À noter également que les estimatifs ne prennent pas en compte les éventuels travaux de désamiantage qui pourraient se révéler nécessaires pour procéder aux travaux d'accessibilité, ceux-ci ne pouvant être précisément évalués au stade de l'élaboration de l'Ad'AP.

La phase opérationnelle de mise en œuvre de cet agenda a démarré en janvier 2017 avec les premières études et le lancement des premiers travaux selon le calendrier défini, s'est poursuivi en 2018 et 2019, il se prolongera, comme prévu sur 2020, avec un montant de travaux prévus de 435 516 €. Un dossier d'avancement des travaux a été transmis en 2018 aux services de la Préfecture, conformément aux obligations réglementaires, à l'issue de la première année d'exécution de l'agenda, faisant état du respect des engagements pris par la ville. Le calendrier prévoit qu'un nouveau bilan soit établi et transmis en 2020.

Afin de favoriser également l'accès pour tous au service public, la ville contribue au dispositif d'aide à la Pierre, et va poursuivre le projet de développement du numérique dans les écoles (30 000 € en 2020), ainsi que le développement de la signalétique sur son territoire.

4.4. Prévenir les risques

La ville de Saint-Martin-d'Hères a poursuivi ses engagements dans le plan de lutte contre l'insécurité avec le choix de procéder à l'installation d'un système de **vidéoprotection** sur le territoire. L'objectif est, en collaboration avec les services de la police nationale, de poursuivre les différentes actions engagées en matière de sécurité publique, tout en renforçant leur efficacité par la mise en place de ce dispositif décomposé en 5 phases, indépendantes les unes des autres.

Les travaux de la tranche 2 ont démarré en juin dernier et se sont achevés début octobre avec la mise en service de l'ensemble des installations. Ainsi des caméras ont été installées sur les secteurs Sud et Nord de la ville. Trois des mats et leurs caméras ont été détruits et ont dû être remplacés pour un montant de 50 k€. En 2019 des caméras supplémentaires ont été déployées à proximité des espaces R. Barran et J.P. Boy pour la protection des bâtiments communaux.

L'opération de démolition des locaux modulaires attenant à la salle Croix-Rouge dont les études ont débuté en 2019, s'achèvera au début de l'année 2020.

4.5. Vie sociale et citoyenneté

Le projet de mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité du **groupe scolaire Paul Vaillant Couturier** s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la ville au travers du schéma directeur des établissements scolaires, pour un montant prévu de **769 270 € en 2020** (+ 829 000 € en 2021).

Celui-ci vise à mettre en adéquation le patrimoine scolaire au regard :

- des projections d'évolution de la population sur chaque secteur de ville,
- de la sectorisation scolaire avec l'identification des équipements structurants,
- de l'évolution des besoins pédagogiques, scolaires et périscolaires,
- des nécessaires mises aux normes réglementaires,
- de l'état des bâtiments et des équipements techniques.

Les enjeux majeurs pour 2020 sont la mise aux normes de sécurité incendie ainsi que les travaux de mise aux normes d'accessibilité dans le respect de l'agenda d'accessibilité programmée du patrimoine communal.

À cela s'ajoutent des travaux indispensables de grosse maintenance dans le cadre de l'entretien et la préservation du patrimoine. Ils portent principalement sur le remplacement des menuiseries extérieures et sur la réfection de la toiture de la zone élémentaire. Ces derniers travaux intègrent des critères d'amélioration des performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment.

Les deux premières tranches de travaux se sont déroulées durant les étés 2018 et 2019, avec la mise en œuvre des renforts de la structure porteuse de la charpente, le remplacement d'une partie des menuiseries extérieures, la création d'un ascenseur et le renforcement de la charpente et le remplacement de la toiture. Ils seront suivis d'une troisième phase en été 2020 avec la fin des remplacements des menuiseries extérieures et la mise en accessibilité des lieux. Une dernière tranche, à programmer en 2021, consistera en la création d'un restaurant scolaire en structure modulaire qui sera positionné dans la cours.

Le projet de mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité, et extension de la capacité d'accueil de **l'élémentaire Joliot-Curie** s'inscrit également dans la continuité des actions engagées au travers du schéma directeur des établissements scolaires, **pour un montant 2020 prévu à 758 800 €**. Il consiste à procéder à la mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité des locaux existants, et à l'extension de la capacité d'accueil de l'établissement et de la restauration : construction de deux nouvelles salles de classe à l'arrière du bâtiment principal de l'école, à proximité du bâtiment restauration / salle d'évolution, qui bénéficiera lui aussi d'une extension.

La première phase de travaux est programmée a été réalisée pendant les congés scolaires du printemps 2019 avec des dévoiements de réseaux. Ils se poursuivront pendant et de l'été 2019 avec le dévoiement des réseaux, la mise en accessibilité des locaux existants, ainsi que la réalisation des fondations des futures extensions. La dernière phase des travaux sera conduite sur l'été 2020 avec la construction des élévations des extensions en structure bois. Les locaux seront livrés pour la rentrée de septembre 2020.

Enfin, toujours dans le cadre du schéma directeur des établissements scolaires, la ville prévoit la reconstruction de **l'élémentaire Paul Langevin** dont les travaux débiteront en 2021. Après la reconstruction de la maternelle, livrée en 2012, le programme se poursuit avec la reconstruction du bâtiment élémentaire, équipement structurant, sur lequel la ville s'appuie, au-delà du temps scolaire, pour développer une offre municipale d'accueil de loisirs les mercredis et sur les vacances scolaires.

Le projet démarrera en 2020 par les études de programmation et le concours pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera la conception du projet (**montant estimé 108 000 € en 2020**). Les études opérationnelles se dérouleront en 2020-2021 et le début du chantier est envisagé en juillet 2022-2023 pour 2 ans de travaux et un montant total de l'ordre de 5,4 M€.

En 2019, la ville a acté la création et l'aménagement d'une miellerie pédagogique en lien avec la mise en accessibilité des locaux de l'espace Place de la Liberté. Elle sera destinée à sensibiliser le grand public et plus particulièrement les jeunes, en s'inscrivant dans la démarche de développement de l'apiculture sur la commune. En effet, Saint-Martin-d'Hères compte à ce jour deux ruchers familiaux, le premier créé en 2011 sur la Galochère puis un second créé en 2017 au couvent des Minimes.

La miellerie permettra un accueil des classes de qualité, en proposant de multiples ateliers axés sur l'apiculture, et permettra d'offrir un lieu dédié à l'extraction du miel, donnant ainsi la possibilité aux apiculteurs (débutants notamment) de travailler dans le respect des normes d'hygiène alimentaire. Enfin, au travers de l'espace cuisine, elle permettra de procéder à la fabrication de produits dérivés du miel (bonbons et pains d'épices par exemple), sous les yeux des enfants et du grand public, dans le respect des normes d'accueil des groupes imposées par la législation.

Les travaux ont débuté en octobre 2019 et devraient être livrés en tout début d'année 2020. Ce projet entre dans sa phase finale en 2020 pour un montant de 40 000 € et fera l'objet d'une subvention du Conseil régional.

Enfin, le projet de construction de vestiaires pour le stade Auguste Delaune se poursuit. Les travaux concernent la construction de locaux en structure modulaire, répondant aux exigences d'homologation, aux besoins des usagers et aux conditions de sécurité exigées par l'accueil des enfants. Les travaux ont démarré en novembre 2019 pour une livraison au printemps 2020 (400 000 € prévus).

Le revêtement synthétique du stade Just Fontaine arrive, lui aussi, en fin de vie et doit être remplacé. Les études ont été menées en 2019 dans le cadre d'une démarche globale intégrant les besoins en termes de qualité d'usage et les paramètres liés à l'entretien. Les travaux seront réalisés en été 2020 pour un montant de 650 000 €.

4.6. Maintien d'un patrimoine de qualité

Suite au rachat du bâtiment par la ville, **la résidence autonomie Pierre Sépard** (anciennement nommée logement-foyer), va faire l'objet d'un programme de réhabilitation visant à remettre à niveau le bâti et les installations techniques et s'accompagnant de mise aux normes importantes en matière de sécurité incendie, ainsi que d'accessibilité.

Les enjeux forts du projet sont la remise en état du bâtiment construit en 1973, afin d'assurer la pérennité du bâti et la poursuite du fonctionnement. Cela comprend l'amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment, aujourd'hui déficiente, le traitement des non-conformités réglementaires, ainsi que la réhabilitation des 72 appartements, avec amélioration de la fonctionnalité des lieux.

Ce dernier point représente un axe fort du projet, qui s'inscrit directement dans le cadre de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement, visant à promouvoir l'habitat dit intermédiaire, à savoir des logements autonomes à titre de résidence principale dans un bâtiment comportant à la fois des locaux privatifs, les appartements, et des locaux communs, restauration, salons d'activité, affectés à la vie collective.

L'opération a débuté en 2019 avec le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (marché notifié en mars 2019). Les études sont en cours, la phase APD a été validée en COPIL en novembre 2019. Le démarrage des travaux est prévu en janvier 2021 pour une livraison à l'été 2022 après deux phases de travaux, de 8 à 10 mois chacune, en site occupé. **Les crédits sont répartis sur 4 ans et la première phase en 2020 prévoit une somme de 418 000 €, sur un total de 4 913 000 €** qui fera l'objet d'aide de la part du Département et probablement de la Carsat.

L'opération de relocalisation des services

La première phase s'explique par la nécessaire démolition du bâtiment annexe de la maison communale, avec la relocalisation des usagers des lieux, couplée aux besoins de certains services, notamment ceux accueillant du public, de conforter leur situation, en mettant à disposition des locaux adaptés.

Deux bâtiments ont été acquis par la ville dans le cadre de ce projet, sur le secteur Verlaine, et sur le secteur sud de la ville, à proximité de L'heure bleue. Une enveloppe de 250 000 € est inscrite en 2020 dans ce cadre.

L'opération de réhabilitation du gymnase Voltaire s'inscrit dans une démarche de remise à niveau des conditions d'usage du bâtiment, construit en 1963 et qui est aujourd'hui vieillissant. Le projet intègre les mises aux normes en matière d'accessibilité, une amélioration des performances thermiques et énergétiques du bâtiment, ainsi que des travaux permettant de proposer la mise à disposition des lieux pour des activités associatives et festives.

Le maître d'œuvre retenu pour l'opération a commencé les études techniques en 2018 avec un objectif de démarrage des travaux au premier trimestre 2020 pour une durée prévisionnelle de 12 mois. Le BP 2020 prévoit un montant de 2 145 000 € pour 2020 qui comprendra la quasi-totalité de la phase de travaux, sur un total de 2 500 000 €.

Le projet de réhabilitation du gymnase Benoît Frachon comprend la réfection de la dalle de sol de la salle principale, qui présente des déformations importantes remettant en cause son usage, ainsi que la remise à niveau du bâti et des installations techniques, avec notamment la toiture, les menuiseries, les revêtements intérieurs, le chauffage, ainsi que les travaux de mises aux normes d'accessibilité. Ces travaux permettront d'élargir l'offre municipale en terme d'équipement sportif, notamment aux établissements scolaires situés à proximité. **90 000 € sont prévus en 2020 pour démarrer les études de ce projet estimé au total à 1 720 000 €** et qui sera réalisé en lien avec la requalification du collège Édouard Vaillant réalisée simultanément par le Conseil départemental de l'Isère.

Le bâtiment de la halle des sports Pablo Neruda, construit en 1977, est aujourd'hui vieillissant et devra faire l'objet dans les prochaines années d'un programme pluriannuel de remise à niveau permettant la poursuite du fonctionnement. Les études sont en cours pour proposer à partir de 2020, une programmation de travaux pouvant être mise en œuvre, lors de la fermeture estivale de l'établissement. Les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'équipement se poursuivront de 2021 à 2022 en plusieurs tranches de travaux successives.

Les chambres froides (installations frigorifiques) de la cuisine centrale datent de la construction du bâtiment et il est aujourd'hui nécessaire de procéder à leur remplacement. Ce projet est l'occasion d'effectuer également quelques travaux de réaménagement autour du circuit de préparation des repas afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de garantir les conditions d'hygiène requises pour le stockage et la préparation des repas. Les études ont été menées en 2019 et les travaux doivent être réalisés à l'été 2020.

Un plan pluriannuel de régulation thermique des espaces petite enfance a débuté en 2018. Ont déjà été terminées les installations de rafraîchissement d'air des établissements Jeanne Labourbe, Essartié et Romain Rolland. En 2020 les travaux sont prévus dans les EPE Salvador Allende et Eugénie Cotton pour un montant de 328 000 €. La dernière tranche sera réalisée en 2021 pour l'EPE Péri.

Un plan pluriannuel d'investissement est également proposé pour L'heure bleue. Ce patrimoine nécessite, outre des opérations de grosses maintenance (remplacement du groupe froid), la mise en place d'un programme de modernisation de ces équipements technique ainsi que l'extension de ses surfaces de stockage.

Comme chaque année les budgets de maintenance courante et grosse maintenance du patrimoine permettent de procéder aux différents travaux de petit et gros entretiens des équipements communaux, avec un axe prioritaire sur la sécurité et la préservation du patrimoine.

L'enveloppe allouée en 2020 (2 916 000 €) permet également de répondre aux différentes demandes des usagers des bâtiments pour des travaux divers, tels que des aménagements de sanitaires, des petites réfections de menuiseries, des installations d'occultation solaire, des remplacements de volets roulants.

Les budgets relatifs au parc auto et aux dépenses d'informatique et téléphonie ont été abordés plus haut. Ils font désormais tous deux l'objet d'une gestion pluriannuelle transparente en autorisation de programme/ crédits de paiement (AP/CP).

En conclusion, pour la ville de Saint-Martin-d'Hères, le budget 2020 prolonge son ambition d'avoir une stratégie financière volontariste, malgré des contraintes financières croissantes :

- **Volontariste et novatrice en matière de maîtrise des charges de fonctionnement**

Maîtrise effective des dépenses de fonctionnement, malgré l'augmentation du poids des dépenses contraintes au sein du budget et le manque de lisibilité en matière de dotations et de dépenses publiques de l'État. Les efforts réalisés dans la maîtrise des charges de fonctionnement ont permis à la ville d'assumer un niveau d'investissement très supérieur à la moyenne des villes de sa strate depuis 6 ans tout en préservant sa capacité de désendettement à un niveau faible (5,1 années).

- **Volontariste en matière d'investissement**

Niveau de réalisation des investissements élevé : 22,8 M€ / an en moyenne depuis 2014.

- **Volontariste en matière de fiscalité**

Pas de levier fiscal actionné : maintien à l'identique de tous les taux depuis 2004.

- **Volontariste en matière d'emprunt**

Inflexion du recours à l'emprunt qui permet un désendettement significatif depuis plusieurs années, ce qui a pour effet d'améliorer l'épargne nette, et qui permettra de redonner une capacité d'endettement (et donc d'investissement) dans les prochaines années.

- **Novatrice en matière d'organisation**

Par une veille attentive, la ville fait preuve d'une grande capacité à anticiper l'évolution de son environnement juridique et des obligations normatives qui s'imposent à elle.

COMPARATIF 2018-2019-2020 BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020
011	Charges à caractère général	8 359 092	8 364 772	8 321 150
012	Charges de personnel	35 319 032	35 495 627	35 673 105
65	Contingents et subventions versés	6 242 494	6 535 270	6 091 091
66	Charges financières	519 685	445 985	382 222
67	Charges exceptionnelles	154 620	50 000	47 000
68	Provisions	50 000	1 245 000	0
014	Atténuation de produits	145 550	144 835	145 000
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		50 790 472	52 281 489	50 659 568
042	Dotation aux amortissements	3 850 000	2 300 000	2 500 000
023	Virement à la section d'investissement	150 911	751 828	1 667 719
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		54 791 384	55 333 318	54 827 187
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020
013	Atténuation de charges	380 200	340 200	383 533
70	Produits des services	2 882 592	3 082 244	2 655 321
73	Impôts et taxes	35 132 142	35 225 493	35 171 145
74	Dotations et subventions	16 086 971	16 217 266	16 080 320
75	Autres produits de gestion courante	264 242	257 644	308 074
76	Produits financiers	32 904	27 822	22 775
77	Produits exceptionnels	5 000	3 000	2 000
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		54 784 051	55 153 670	54 623 168
042	Dotation aux amortissements (sub)	7 333	179 648	204 119
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		54 791 384	55 333 318	54 827 287

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2018	2019	2020
040	Dotation aux amortissements	7 333	179 648	204 119
041	Opérations patrimoniales			200 000
20, 204, 21	Dépenses d'équipement	10 015 879	13 540 841	16 988 608
10	Dotations, fonds divers et réserves (taxe d'aménagement)	155 893	10 000	10 000
16	Remboursement capital dette et cautions	3 013 855	3 078 195	3 203 028
16449	Emprunts revolving (remboursements temporaires)		3 994 728	3 374 819
23	Avances forfaitaires	100 000	100 000	331 100
26	Participations	1 252 119	6 000	40 000
27	Autres immobilisations financières		300 000	412 401
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		14 545 079	21 209 412	24 764 075
RECETTES D'INVESTISSEMENT		2018	2019	2020
040	Dotation aux amortissements	3 850 000	2 300 000	2 500 000
041	Opérations patrimoniales			200 000
021	Virement de la SF	150 911	751 828	1 667 719
024	Produits des cessions	350 000	798 590	2 723 120
10	TLE, FCTVA	1 540 000	1 000 000	1 000 000
13	Recettes de subventions	1 445 240	1 293 587	2 532 531
16	Emprunts et dettes assimilées			2 300 000
16449	Emprunts revolving (tirages)		3 994 728	3 374 819
16	Emprunt d'équilibre	6 700 942	10 403 331	7 923 916
23	Avances forfaitaires	100 000	100 000	341 100
27	Prod financiers : (remb dette eau..)	407 986	567 348	200 870
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 545 079	21 209 412	24 764 075

5 - Le budget annexe Mon Ciné

L'équilibre du budget annexe du cinéma se présente tel que ci-dessous :

En fonctionnement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	141 043
012	Charges de personnel	313 486
65	Autres charges de gestion courante	1 940
67	Charges exceptionnelles	100
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		456 569
042	Dotation aux amortissements	24 000
023	Virement à la section d'investissement	29 925
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		510 494
Épargne brute		43 925
Épargne nette		43 925

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	98 380
74	Subvention du budget principal	350 000
74	Dotations, subventions	39 653
75	Autres produits de gestion courante	12 441
77	Produits exceptionnels	20
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		500 494
042	Dotation aux amortissements	10 000
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		510 494

En investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
040	Dotation aux amortissements (sub)	10 000
21	Invt - Immobilisations corporelles	43 925
20	Invt - Immobilisations incorporelles	0
TOTAL		53 925

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
040	Dotation aux amortissements	24 000
021	Virement de la SF	29 925
16	Emprunt d'équilibre	0
13	Subventions d'investissement	
TOTAL		53 925

Après un budget 2019 marqué par un volume élevé de travaux et de dépenses d'investissement (climatisation de la salle, étanchéité de la toiture avec isolation notamment), le budget 2020 retrouve un niveau "normal" d'investissement : 43 925 € de dépenses d'équipement sont prévus au total en 2020 comprenant de l'achat de mobilier, de matériel technique et informatique et des petits travaux sur le bâtiment. La section d'investissement est équilibrée au montant de 53 925 € en dépenses et en recettes (contre 125 407 € en 2019).

Pour faire face à ces travaux, la commune a décidé, comme l'année dernière de ne pas recourir à un emprunt spécifique sur ce budget annexe et donc de les autofinancer. En conséquences, la subvention d'équilibre qui avait été majorée en 2019 pour couvrir le besoin de financement de ces travaux en investissement sera donc en diminution compte tenu de la baisse de l'enveloppe de travaux prévus en 2020.

En section de fonctionnement après une hausse importante en 2019 liée à des absences conjuguées de plusieurs techniciens et aux difficultés pour trouver des personnes formés (projectionnistes), les dépenses de personnel sont stabilisées en 2020, à un niveau inférieur à celui de 2019, et devraient retrouver des montants de réalisation des exercices précédents (une DM a été proposée en cours d'année après le BP 2019).

Une enveloppe de non-titulaires en cas d'absence a été néanmoins prévu pour faire face à des impondérables en cas de besoin de remplacement, compte tenu de la continuité de service absolument nécessaire du service.

Au total, la section de fonctionnement est prévue en légère diminution (510 494 € au lieu de 533 486 € en 2019, soit - 4,3 %).

Comme indiqué dans le présent rapport dans le chapitre de la politique culturelle, la subvention d'équilibre du budget principal passe de 370 000 € en 2019 à 350 000 € en 2020, soit -5,4 %, en raison de l'augmentation de la fréquentation, de la stabilisation des dépenses courantes et de la masse salariale et de la diminution des travaux d'investissement.

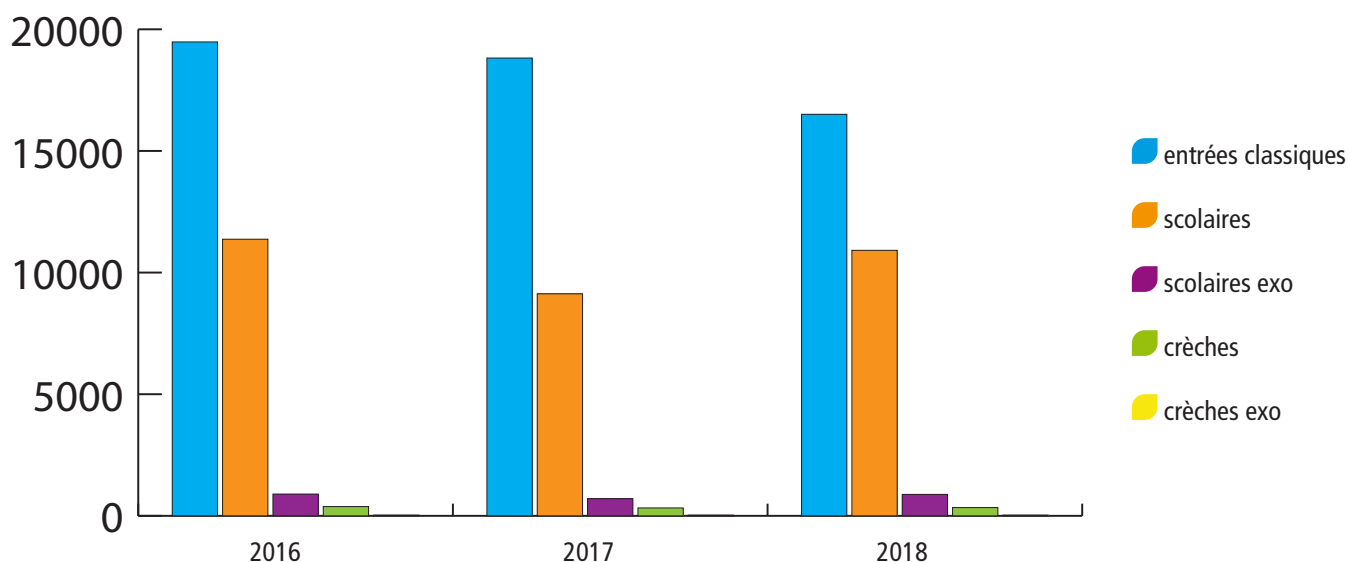
Les recettes liées aux entrées s'élèvent à 90 098, 15 € au 13 novembre 2019, et sont sur une dynamique positive qui devrait se poursuivre en 2020. Un montant de recettes propres en légère augmentation a été prévu au BP 2020 (98 380 € au lieu de 95 233 € en 2019) en raison de l'augmentation de fréquentation constatée ainsi que des manifestations qui vont avoir lieu.

Pour mémoire en 2019, 24 497 entrées CNC dont 9 463 scolaires et 11 69 gratuits ont été enregistrées à ce jour sur 225 films au cours de 933 séances, soit une augmentation de 10,23 % pour la billetterie CNC par rapport à 2018. Le public scolaire représente à ce jour 38,63 % des entrées du cinéma.

Nombre d'entrées en 2018 : 28 674 (contre 29 009 en 2017 et 32 162 en 2016) : légère baisse du nombre d'entrées entre 2017 et 2018.

Le montant des subventions des institutions pour 2020 a été calé sur celui de 2019. Elles s'élevaient à 28 653 € (hors subvention du Budget Principal) : 18 240 € CNC, 7 213 € Europa Cinémas, 1 200 € Conseil départemental pour "Passeurs d'images" et 2 000 € Drac Éducation artistique 2018/2019.

ÉVOLUTION DES ENTRÉES À MON CINÉ - 2016-2018



Mon Ciné possède les labels "Art et essai", "Recherche et découverte" et "Jeune Public" décernés par le CNC, ainsi que le label "Europa cinémas" qui soutient les salles promouvant le cinéma européen.

Tous ces labels permettent l'obtention de subventions de la part du CNC et de l'Europe.

Le Conseil départemental et la Drac subventionnent des dispositifs nationaux (Passeurs d'Images) ou locaux (Collège au cinéma). Depuis 2018, la subvention de la Drac de 1 000 euros pour l'atelier "Passeurs d'images" est attribuée à l'Acirra (Association des cinémas de recherche indépendants de la région alpine) qui règle directement, pour le montant de la subvention, le prestataire de l'atelier qui est conduit par Mon Ciné.

Mon Ciné a candidaté avec succès à l'appel d'offre proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le CNC : "Médiations du cinéma" et a employé un médiateur du cinéma pour élargir son public jeune et étudiants début mars. Ce poste est subventionné pour un an par la Drac et le CNC. Le médiateur a pu organiser à ce jour 5 soirées étudiantes qui ont réunies 541 spectateurs et travaillé avec l'équipe au renforcement du nombre de spectateurs des ciné-débats et de Minirama.

Une demande de renouvellement de cette subvention a été faite pour l'année 2020.

Quelques informations générales sur l'activité pour l'année 2020.

La programmation, hors dispositifs scolaires, s'articule autour de 4 films en moyenne par semaine, qui correspondent à 3 lignes de programmation : un film découverte du cinéma d'auteur, dans sa diversité, en VOST ; un film grand public (souvent art et essai) et un film en direction des enfants (recoupant les deux catégories).

D'autres films sont programmés à la demande, en fonction des projets spécifiques des enseignants ou d'associations.

Mon Ciné participe à cinq dispositifs nationaux Jeune public et public scolaire :

- *Lycéens et Apprentis au cinéma* : découverte d'un patrimoine historique et universel (en collaboration avec le CNC et le Conseil régional).
- *Collège au cinéma* : dispositif mis en place en septembre 2003 : découverte des œuvres cinématographiques récentes ou de patrimoine.
- *École et cinéma* : pour les enfants de cycle 2 et 3, primaire et maternelle (avec l'éducation nationale et le CNC) : découverte du cinéma à travers une large palette de films de genres et de nationalités différentes. Le cycle est adapté à l'âge des jeunes spectateurs.
- *Le cinéma, 100 ans de jeunesse* : piloté par la Cinémathèque de Paris et mené avec l'école Gabriel Péri depuis 9 ans, l'école du Grand Châtelet de Grenoble de septembre 2012 à juin 2014 et depuis octobre 2014 pour le Collège Stendhal. Ce dispositif permet aux enfants avec l'aide d'un intervenant cinéma professionnel, de réaliser un film qui est présenté au mois de juin à la Cinémathèque de Paris en présence des autres participants au dispositif (France, Espagne, Italie, Portugal, Italie, Angleterre, Cuba, Brésil etc.)
- *Passeurs d'images* : comprenant des projections d'été en plein air gratuites, des séances de sensibilisation et un atelier de pratique cinématographique pour le jeune public avec réalisation d'un film diffusé aux rencontres annuelles régionales "Passeurs d'images". En 2019 le cinéma a organisé en partenariat avec le service sport, le service GUSP et la MJC 5 séances de cinéma en plein air qui ont réuni environ 650 spectateurs.

Cinéma-différence

En partenariat avec les associations Cinéma différence, Loisirs Pluriels de Grenoble et l'ADIMCP 38. Le cinéma, c'est pour tout le monde ! Cinéma différence : ce sont des séances de cinéma ouvertes à tous, spectateurs en situation de handicap et spectateurs non handicapés, adaptées pour que des personnes moins ordinaires et même très extraordinaires, viennent aussi et s'y sentent bien. En Mai 2014, est née la première séance de cinéma différence avec la projection du film Khumba. Aujourd'hui, Mon Ciné organise environ 6 séances dans l'année (tous les deux mois), destinées au jeune public. Les projections se déroulent le samedi ou le dimanche après-midi à 15h. Des bénévoles des associations sont présents pour accueillir le public et l'informer du caractère "singulier" de ces séances. Un petit clip réalisé par Cinéma différence est projeté avant le film. Ce clip informe, d'une façon ludique, le public sur le dispositif et prépare les personnes à la projection. Chaque séance Cinéma différence est présentée par l'animatrice de Mon Ciné et les représentants des associations partenaires.

Petite enfance

Ces neuf dernières années, des séances réservées aux crèches de la ville ont été mises en places en partenariat avec le service petite enfance.

Un festival est dédié au Jeune Public : Trois petits pas au cinéma.

Mon Ciné expérimente en 2019 une nouvelle formule : deux temps forts allégés Trois Petits pas au cinéma, l'un au printemps, l'autre à l'automne (au lieu d'un événement important en avril) avec moins de séances et d'animations mais avec un calendrier plus adapté aux pratiques familiales et pour insérer l'événement dans une période de plus grande fréquentation du cinéma.

Soirées-débats et projets originaux

Comme les années précédentes de nombreuses soirées-débats en partenariat avec le monde associatif, universitaire, et divers festivals sont programmées pour permettre au public de rencontrer des réalisateurs ou de participer à des débats avec des invités à l'issue de la projection. Certaines de ces rencontres, ainsi que des séances de plein air et des animations sont organisées avec des services de la ville (Service développement durable, Médiathèque, Conservatoire de musique et de danse, Service des sports, GUSP, Politique de la ville) et les centres de loisirs et la MJC.

La soirée Minirama organisée en collaboration avec le service jeunesse, Cap Berriat et divers partenaires, qui a succédé à l'événement En Place est destinée à encourager et valoriser la création numérique et cinématographique des jeunes réalisateurs amateurs ou en cours de professionnalisation de Saint-Martin-d'Hères et de l'agglomération.

Rendez-vous des cinémas d'Afrique

Mon Ciné poursuit en 2019 les Rendez-vous des cinémas d'Afrique initiés en 2017. Les deux premières éditions ont rencontré un vif succès et la 4e édition, attendue par le public comme par nos partenaires associatifs aura lieu en mars 2019 et associera films de patrimoine, sorties nationales, avant-premières, animations et soirée-débats.

Écran total 2020

Ce festival de cinéma dont l'objectif est de faire découvrir au public la diversité du cinéma et de soutenir les salles de cinéma de proximité de l'agglomération via l'action culturelle des comités d'entreprise, reviendra à Mon Ciné en novembre 2020.

Au 2 octobre 2019, les droits disponibles au CNC (pour travaux de rénovation remboursés à 90% du montant HT) s'élèvent à 36 778 €, ce qui constitue une source de financement non-négligeable pour de prochains investissements.

Enfin, Mon Ciné va accueillir un nouveau partenariat grâce à l'implantation possible du groupe UGC sur le territoire martinérois, au sein du projet Neyrpic. Ce partenariat sera encadré par un protocole définissant précisément les attentes de la ville.



COMPARATIF 2019/2020 BUDGET ANNEXE CINÉMA

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	BP 2020	BP 2019 / BP 2020
70	Produits des services	95 233	98 380	8 321 150
74	Sub du budget principal	370 000	350 000	35 673 105
74	Dotations, subventions	46 777	39 653	6 091 091
75	Autres produits de gestion courante	11 500	12 441	382 222
77	Produits exceptionnels		20	47 000
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		523 510	500 494	-4,40%
042	Dotation aux amortissements	9 976	10 000	0,24%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		533 486	510 494	-4,31%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	BP 2020	BP 2019 / BP 2020
011	Charges à caractère général	143 440	141 043	-1,67%
012	Charges de personnel	296 000	313 486	5,91%
65	Contingents et subventions versés	1 800	1 940	7,78%
67	Charges exceptionnelles	100	100	0,00%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		441 340	456 569	3,45%
042	Dotation aux amortissements	22 435	24 000	6,98%
023	Virement à la section d'investissement	69 711	29 925	-57,07%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		533 486	510 494	-4,31%
Épargne brute		82 170	43 925	-46,54%
Épargne nette		82 170	43 925	-46,54%

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2019	BP 2020	BP 2019 / BP 2020
040	Dotation aux amortissements	9 976	10 000	0,24%
21	Investissement - Immobilisations corporelles	109 931	43 925	-60,04%
20	Investissement - Immobilisations corporelles	5 500	0	-100,00%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		125 407	53 925	-57,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2019	BP 2020	BP 2019 / BP 2020
040	Dotation aux amortissements	22 435	24 000	6,98%
021	Virement de la section fonctionnement	69 711	29 925	-57,07%
16	Emprunt d'équilibre	0	0	
13	Subvention d'investissement	33 261	0	-100,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		125 407	53 925	-57,00%



